
Analyse économique des impacts de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne: l'immigration des travailleurs provenant de pays à revenus plus modestes est-elle positive ou non pour le marché du travail et les finances publiques du pays d'accueil?

Auteur : Christophe, Pauline

Promoteur(s) : Jousten, Alain

Faculté : HEC-Ecole de gestion de l'ULg

Diplôme : Master en sciences économiques, orientation générale, à finalité spécialisée en Economics and Finance

Année académique : 2016-2017

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/3448>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Analyse économique des impacts de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne : l'immigration des travailleurs provenant de pays à revenus plus modestes est-elle positive ou non pour le marché du travail et les finances publiques du pays d'accueil ?

Jury

Mémoire présenté par

Promoteur :
JOUSTEN Alain

CHRISTOPHE Pauline

Lecteurs :
DEFOURNY Jacques
HERMANS Michel

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences économiques, à finalité spécialisée en Economics and Finance

Année académique 2016-2017

Remerciements

La réalisation de ce mémoire n'aurait pu être possible sans l'aide précieuse de plusieurs personnes, que je tiens à remercier.

Pour commencer, je voudrais remercier mon promoteur de mémoire, Alain JOUSTEN, pour son suivi lors de la rédaction de ce mémoire.

Je souhaite également remercier Marco ROCCA, professeur de Droit social européen et international à l'Université de Liège, pour m'avoir conseillée et aiguillée pour tout l'aspect légal de mon mémoire.

Pour terminer, je tiens à remercier mon copain Frédéric CAWEZ ainsi que les membres de ma famille pour leur soutien durant la réalisation de ce mémoire. Un remerciement tout particulier ira à ma sœur Delphine, diplômée en traduction à l'Université de Liège, qui a pris de son temps pour traduire en français les papiers originellement écrits en langue espagnole. Sans sa précieuse aide, une partie de ce mémoire n'aurait pu être réalisée.

Executive Summary

The number of migrant and cross-border workers keeps increasing over the years. Indeed, their mobility has been facilitated thanks to the implementation of rules, especially in the social security field. However, this mobility does have (positive and negative) impacts on the host country.

This thesis deals with the economic analysis of the impacts of the free movement of workers within the European Union: is the immigration of workers coming from low-income countries a good thing for the labour market and the public finances of the host country?

In this thesis, the analysis will highlight, for workers from low-income countries, the economic impacts of their freedom of movement within the European Union (with particular attention to those going to richer countries) on the public finances of the host countries as well as on their labour market. What are the effects on the internal labour market? Is this contribution on the public finances – and therefore, on social protection funding – positive or negative?

These various questions will be analysed from a general perspective before extrapolating them to the particular case of Romanians who migrate to Spain.

Résumé

Le nombre de travailleurs migrants, frontaliers et détachés ne cesse d'augmenter au fil des ans et leur mobilité a été facilitée grâce à la mise en place d'un certain nombre de règles, notamment dans le domaine de la sécurité sociale. Cependant, cette mobilité n'est pas sans effets (positifs ou non) pour le pays d'accueil.

Ce mémoire traite donc de la problématique suivante : « Analyse économique des impacts de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne : l'immigration des travailleurs provenant de pays à revenus plus modestes est-elle positive ou non pour le marché du travail et les finances publiques du pays d'accueil ? »

L'analyse réalisée dans ce travail va mettre en lumière les impacts économiques de la libre circulation des travailleurs en provenance de pays à plus faibles revenus au sein de l'Union européenne (et plus particulièrement à destination des pays à revenus plus élevés) sur les finances publiques des pays d'accueils de ces travailleurs mobiles ainsi que sur leur marché du travail. Quels effets sur le marché du travail interne ? Contribution positive ou négative aux finances publiques, et donc au financement de la protection sociale du pays d'accueil ?

Ces diverses questions seront analysées d'un point de vue général avant d'être étendues au cas plus précis de la migration roumaine en direction de l'Espagne.

Liste des abréviations

CE : Communauté européenne

CEE : Communauté économique européenne

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

RNB : Revenu national Brut

TFEU: Treaty on the Functioning of the European Union

UE : Union européenne

Définitions et concepts

Dumping social : Il n'existe pas de définition claire et acceptée de manière universelle de ce concept de dumping social. En effet, les diverses définitions académiques prennent chacune en compte différents aspects de ce phénomène.

La définition générale qui sera retenue est celle de l'économiste André Sapir :

« Le dumping social est une pression à la baisse sur les conditions sociales due à la compétition en provenance des pays avec des conditions sociales plus faibles » (Kiss, 2017).

Elasticité : Une définition de concept d'élasticité a été donnée par Jeffrey Perloff dans son ouvrage « *Microeconomics with calculus* » (2014). Cette définition est la suivante :

« La variation en pourcentage d'une variable en réponse à un changement en pourcentage donné dans une autre variable, gardant les autres variables pertinentes constantes ».

Fraude sociale : concerne, entre autres, le travail au noir, la perception indue d'allocations, le non-respect de la réglementation relative à l'occupation de la main-d'œuvre étrangère (Service d'information et de recherche sociale, n.d).

Loi de l'offre et de la demande : cette loi établit que, lorsqu'un article est peu abondant et que beaucoup de personnes le désirent, le prix de cet article augmentera. Inversement, si l'offre est supérieure à la demande, le prix diminuera. L'offre et la demande varieront jusqu'à atteindre un équilibre.

Ce concept peut être étendu au marché du travail. En effet, lorsque le taux de chômage est élevé, les employeurs peuvent offrir des salaires plus faibles car la demande de travail est supérieure à l'offre de travail. Dans la situation inverse, les employeurs offriront des salaires plus élevés dans le but d'attirer les travailleurs (Investopedia LLC, 2017).

Traditionnellement, plus une demande ou une offre est élastique, moins cette courbe sera pentue (en valeur absolue) (Jurion, 2006).

Marché du travail : Le marché du travail est, au sein d'une économie ou d'un marché, le lieu de rencontre réel ou virtuel de l'offre et de la demande de travail, où les travailleurs (vendeurs) sont susceptibles de négocier et de conclure des accords avec les employeurs (acheteurs) (Eurostat, 2017).

Sécurité sociale et prestations sociales : Une première définition générale de la sécurité sociale provient du Dictionnaire Larousse. On y lit :

« Ensemble des mesures législatives et administratives qui ont pour objet de garantir les individus et les familles contre certains risques, appelés risques sociaux ; ensemble des organismes administratifs chargés d'appliquer ces mesures ».

Il est important de mentionner qu'il existe autant de régimes de sécurité sociale qu'il existe d'États membres. Il en ressort donc des différences en ce qui concerne par exemple les cotisations de chômage et les soins de santé (Union européenne, n.d.).

En ce qui concerne la prestation sociale, la définition suivante a été retenue :

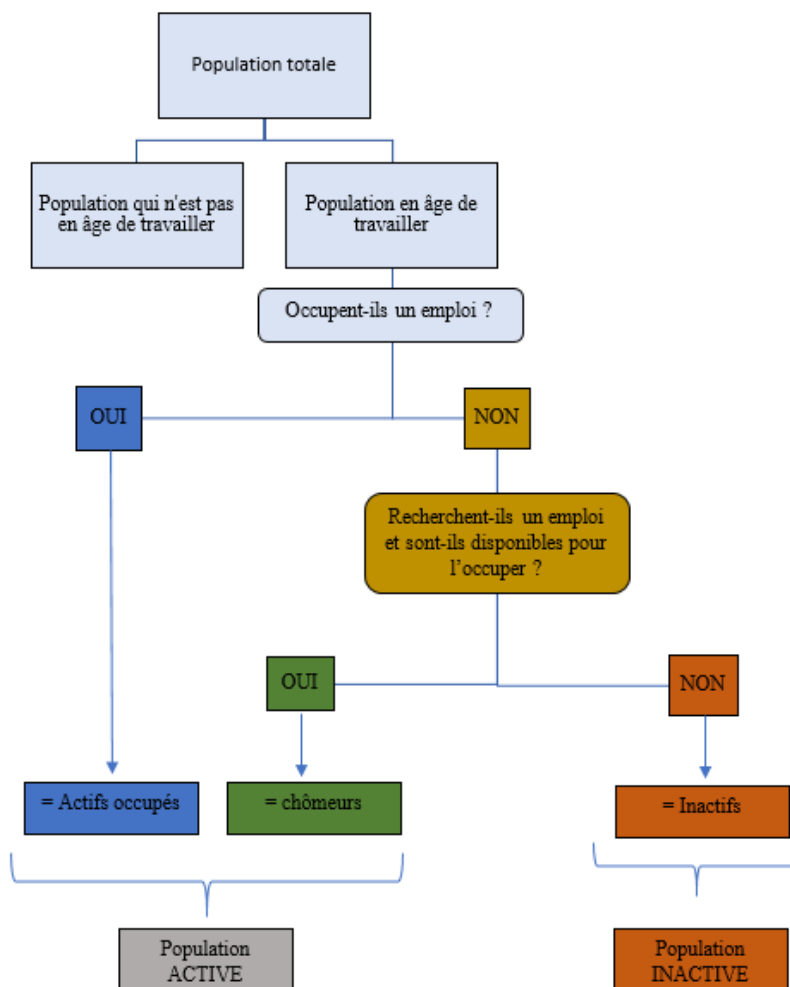
« Une prestation sociale est un versement d'argent par un organisme public pour couvrir les dépenses que la collectivité considère correspondre à des objectifs sociaux : santé, famille, chômage, invalidité...". Les prestations sociales sont liées à la protection sociale. » (Becompta, 2015).

Travailleurs occupés, actifs, inactifs ou au chômage : La population active reprend les personnes déclarant exercer ou chercher à exercer une activité professionnelle rémunérée.

La population active occupée regroupe les personnes exerçant une activité professionnelle rémunérée.

La population active inoccupée représente les chômeurs.

La population inactive concerne les personnes qui n'exercent aucune activité professionnelle et qui ne cherchent pas à en exercer une (Université Lumière Lyon 2, n.d).



Sources du schéma :

Kartable.(n.d). *Quelles politiques pour l'emploi ?*

Abdallahi, Y. (n.d). *Économie approfondie. Introduction : qu'est-ce que l'Économie ?*

Table des matières

Introduction.....	I
Chapitre 1 : La libre circulation des travailleurs et la sécurité sociale.....	VI
1.1. La libre circulation, un droit fondamental	VI
1.2. Le principe de territorialité	VIII
1.3. La coordination de la Sécurité sociale, un dispositif nécessaire !.....	IX
Chapitre 2 : Les migrations et leurs impacts économiques pour le pays d'accueil. Analyse théorique et rapprochement avec la littérature économique	XIII
2.1. Impact sur le marché du travail.....	XIV
2.1.1. Complémentarité entre immigrés et natifs	XV
2.1.2. Substitution entre immigrés et natifs	XVII
2.2. Impact sur les finances publiques	XXIII
2.2.1. Travailleurs migrants et frontaliers	XXIV
2.2.2. Travailleur détaché.....	XXXIII
Chapitre 3 : Etude du cas de la migration Roumaine en direction de l'Espagne	XXXVII
3.1. L'Espagne, terre d'immigration.....	XXXVII
3.2. La migration roumaine, un phénomène qui ne date pas d'aujourd'hui.....	XXXIX
3.3. Quelques caractéristiques supplémentaires de cette population migrante présente sur le sol espagnol	XLII
3.4. Quels impacts économiques pour l'Espagne, terre d'accueil de ces immigrés ?.....	XLVIII
3.4.1. Impact sur le marché du travail	XLIX
3.4.2. Impact sur les finances publiques	L
Conclusion	LII
Bibliographie.....	LIV
Annexes	Erreur ! Signet non défini.

Liste des Graphiques

Graphique 1 : Taux de chômage mensuels, UE-27 et EA-17, données désaisonnalisées, Janvier 2004-Mai 2011.....	2
Graphique 2 : Structure des dépenses de protection sociale, UE-28, 2012 (% du total des dépenses).....	4
Graphique 3 : Nationaux de l'UE vivant dans un autre État membre (en millions).....	7
Graphique 4 : Dynamique du marché du travail dans une situation de complémentarité entre immigrés et natifs sur le court terme.....	15
Graphique 5 : Dynamique du marché du travail dans une situation de complémentarité entre immigrés et natifs sur le long terme.....	16
Graphique 6 : Dynamique du marché du travail dans une situation de substitution entre immigrés et natifs dans le court terme, avec une flexibilité des salaires.....	18
Graphique 7 : Dynamique du marché du travail dans une situation de substitution entre immigrés et natifs dans le court terme, avec une rigidité des salaires.....	20
Graphique 8 : Dynamique du marché du travail dans une situation de substitution entre immigrés et natifs dans le long terme.....	21
Graphique 9 : Différences moyennes en matière d'impôts/contributions et prestations entre les ménages immigrés et les ménages nés dans le pays, moyenne 2007-09. En EUR (PPA Ajustées).....	30
Graphique 10 : Contribution moyenne des ménages en matière de fiscalité directe nette, selon le statut migratoire du chef de ménage, moyenne 2007-09 (EUR, en PPA ajustées).....	31
Graphique 11 : Différences de contribution fiscale nette entre les ménages immigrés et les ménages nés dans le pays, selon le niveau d'éducation du chef de ménage, moyenne 2007-2009 (en Eur PPA ajustées).....	32
Graphique 12 : Evolution de la population étrangère en Espagne, 1998-2009.....	37
Graphique 13 : Evolution du nombre d'émigrants roumains de 1990 à 2009.....	39
Graphique 14 : Evolution de la population bulgare et roumaine effective (totale et en âge de travailler) recensée en Espagne entre 2000 et 2008. Population au 1 ^{er} janvier. (Source ; Registre permanent (INE))...	42
Graphique 15 : Structure par sexe et par âge de la population roumaine âgée de 16 à 64 ans et résidant en Espagne.....	43
Graphique 16 : Distribution de la population bulgare et roumaine de 16 à 64 ans résidant en Espagne suivant son statut économique.....	44
Graphique 17 : Distribution de la population bulgare et roumaine entre 16 et 64 ans résidant en Espagne suivant le niveau d'instruction et par sexe.....	44

Graphique 18 : Répartition de la population occupée bulgare et roumaine de 16 à 64 ans résidant en Espagne suivant le secteur d'activité, et par sexe.....	45
--	----

Liste des tableaux

Tableau 1 : Personnes au chômage, taux de chômage et taux de chômage à long terme, 2007 et 2010.....	2
Tableau 2 : Champs de la politique sociale pertinents pour la mobilité des travailleurs.....	24
Tableau 3 : Législation applicable en cas de chômage pour les travailleurs frontaliers et migrants.....	27
Tableau 4 : Impact de l'immigration légale des travailleurs salariés migrants ou frontaliers sur le marché du travail du pays d'accueil et répercussions sur les finances publiques (sécurité sociale).....	29
Tableau 5 : Différence entre travailleur détaché et situation de dumping social.....	35
Tableau 6 : Impact de l'immigration en provenance de pays revenus plus modestes sur le système de protection sociale du pays d'accueil.....	36
Tableau 7 : Principaux pays d'accueil par le nombre de citoyens bulgares et résidents roumains en 2007.....	41
Tableau 8 : RNB par habitant par État membre de l'UE en 2016 (en dollars américains).....	47
Tableau 9 : Évolution de la main d'œuvre roumaine et espagnole suivant les secteurs d'activité et le sexe.	50

Introduction

Depuis maintenant plus de 60 ans, l'Union européenne (UE) est au centre de la vie politique et économique des États qui la constituent. La Communauté économique européenne (CEE), née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans le but de renforcer la coopération économique, s'est peu à peu transformée, englobant ainsi de nouveaux domaines politiques, telles que les relations extérieures, la sécurité, la santé ou encore les migrations. S'en est suivi, en 1993, un changement de nom pour cette communauté : ainsi naquit l'Union européenne (Union européenne, 2017). Elle a également connu plusieurs élargissements depuis sa création, dont celui de 2007, qui inclut alors la Roumanie et la Bulgarie, deux pays faisant partie des plus pauvres de l'Union européenne.

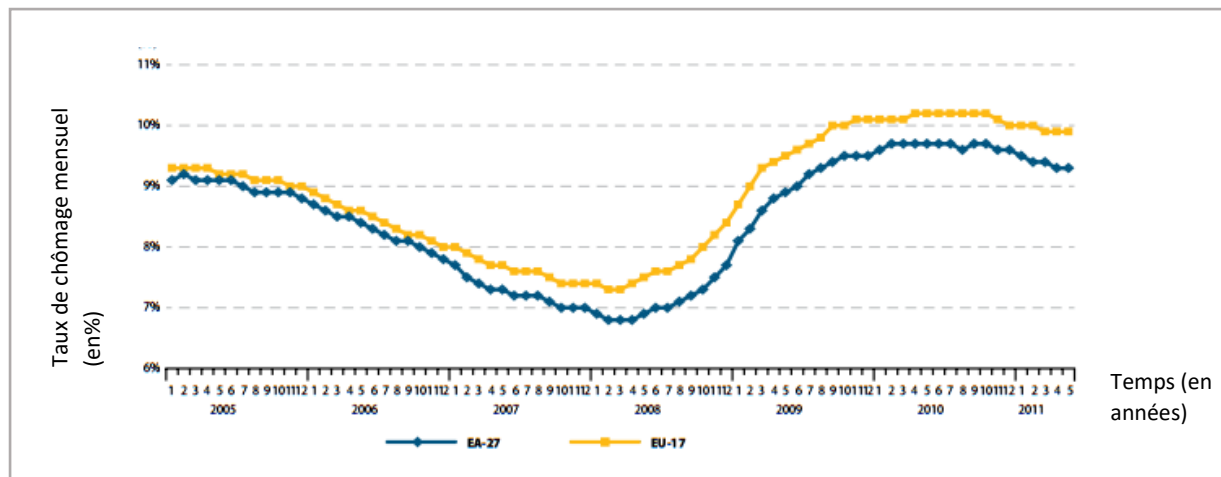
Outre sa contribution à l'instauration d'une monnaie unique, l'UE a permis, grâce à la mise en place d'un marché unique¹, la libre circulation des personnes, et plus précisément celle des travailleurs, qui n'a cessé de croître au fil des ans. En effet, le nombre de travailleurs migrants intra-européens connaît une augmentation depuis quelques années. Si l'on exprime ce nombre en pourcentage du total de la population de l'UE, les travailleurs migrants intra-européens représentaient 1,3 % en 2003 et près du double en 2012. (Poptcheva, 2014).

La mise en place de cette libre circulation a cependant nécessité la création de mesures actives, majoritairement orientées vers le domaine de la sécurité sociale². En effet, les travailleurs exprimeront une certaine réticence à se mouvoir si l'effet sur leur position quant à la sécurité sociale se montre négatif. (Pennings, 2010). Ainsi, un système coordonné pour la sécurité sociale a été instauré afin de faciliter cette migration intra-européenne en palliant les barrières découlant du principe de territorialité. De plus, dans un document publié par la Commission européenne (Eurostat, 2011), on constate graphiquement l'évolution du taux de chômage au sein de l'UE des 27. Ces évolutions sont représentées sur le graphique 1 et dans le tableau 1.

¹ Au sein du marché intérieur de l'Union européenne, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux se réalise de la même façon qu'à l'intérieur d'un même pays. (Source : Union européenne. (2017). *Un marché sans frontières.*)

² Voir la section « Définitions et concepts » de ce mémoire.

Graphique 1 : Taux de chômage mensuels, UE-27 et EA-17, données désaisonnalisées, Janvier 2004- Mai 2011.



Source: Eurostat. (2011). *Labour market statistics*. Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2011 edition.

Tableau 1 : Personnes au chômage, taux de chômage et taux de chômage à long terme, 2007 et 2010.

	Unemployed persons (1 000)		Unemployment rates (%)		Long-term unemployment rates (%)	
	2007	2010	2007	2010	2007	2010
EU-27	17 027	23 158	7.2	9.7	3.1	3.8
EA-17	11 768	15 946	7.6	10.1	3.3	4.3
BE	353	406	7.5	8.3	3.8	4.1
BG	240	348	6.9	10.2	4.1	4.8
CZ	277	384	5.3	7.3	2.8	3.0
DK	111	218	3.8	7.4	0.6	1.4
DE	3 601	2 946	8.7	7.1	4.7	3.2
EE	32	116	4.7	16.9	2.3	7.7
IE	101	292	4.6	13.7	1.3	6.7
EL	407	629	8.3	12.6	4.1	5.7
ES	1 834	4 632	8.3	20.1	1.7	7.3
FR	2 384	2 847	8.4	9.8	3.4	3.9
IT	1 506	2 102	6.1	8.4	2.9	4.1
CY	16	26	4.0	6.3	0.7	1.3
LV	71	216	6.0	18.7	1.6	8.4
LT	69	291	4.3	17.8	1.4	7.4
LU	9	10	4.2	4.5	1.2	1.3
HU	312	475	7.4	11.2	3.4	5.5
MT	11	12	6.4	6.9	2.6	3.1
NL	306	390	3.6	4.5	1.4	1.2 b
AT	186	188	4.4	4.4	1.2	1.1
PL	1 619	1 699	9.6	9.6	4.9	3.0
PT (*)	491 e	658 e	8.9 e	12.0 e	-	-
RO	641	725	6.4	7.3	3.2	2.5
SI	50	75	4.9	7.3	2.2	3.2
SK	296	389	11.1	14.4	8.3	9.2
FI	183	224	6.9	8.4	1.6	2.0
SE	298	416	6.1	8.4	0.9	1.5
UK	1 623	2 440	5.3	7.8	1.3	2.5
IS	-	-	-	-	0.2	1.3
NO	64	91	2.5	3.5	0.5	0.7
CH	-	-	-	-	-	-
HR	171	206	9.6	11.8	5.9	5.2
TR	2 013 b	2 697	8.8	10.7	2.3	2.8

Source: Eurostat. (2011). *Labour market statistics*. Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2011 edition.

Remarques graphique 1

- Veuillez noter que dans le titre apparaissent EU-27 et EA-17, alors que dans le graphe sont notés EA-27 et EU-17. La bonne notation est EU-27 (ligne bleue) et EA-17 (ligne jaune).
- EA-17 : Euro Area 17. Regroupe les pays suivants : Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Grèce, Slovénie, Chypre, Malte, Slovaquie et Estonie.
- EU-27 : European Union 27. Regroupe les pays suivants : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède, Chypre (sans la partie nord de l'île), Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie et la Roumanie. (Source: Eurostat. (2016). *Glossary: Euro area enlargements*.)

On y voit une légère augmentation entre 2005 et 2011, avec une forte baisse entre 2005 et 2008 (le niveau le plus bas atteignant un peu moins de 7 %). De plus, entre 2007 et 2010, on constate une croissance de 36 % du nombre total de personnes considérées comme en situation de chômage, et ce pour l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne. Ici, aucune distinction n'est faite entre les chômeurs nationaux et les migrants. En outre, on peut en déduire que la sécurité sociale demeure importante car elle permet, par exemple, aux travailleurs chômeurs (dont le nombre fluctue en fonction de la conjoncture économique) de bénéficier des allocations de chômage auxquelles ils ont droit.

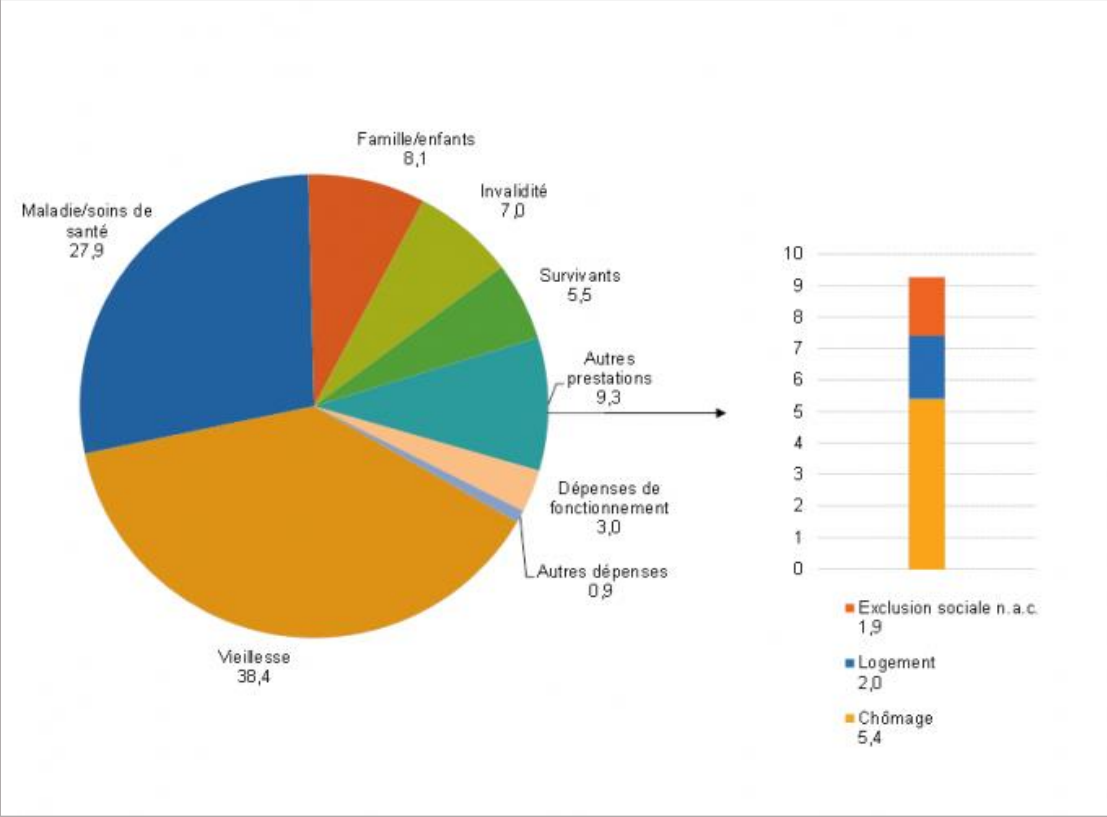
Il est également évident que cette libre mobilité des travailleurs n'est pas sans effets économiques, à la fois pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil de ces travailleurs. Ce sont donc ces impacts économiques qui vont être étudiés dans ce mémoire. Cependant, l'analyse se concentrera principalement sur le pays d'accueil ainsi que sur les migrations légales en provenance de pays à plus faibles revenus. Une analyse complète comprenant les deux États (d'origine et d'accueil) serait certes intéressante, mais sortirait des limites instaurées pour la rédaction de ce travail et pourrait donc faire l'objet d'un mémoire supplémentaire.

Le premier chapitre donnera une explication sur la libre circulation des travailleurs au sein de l'UE. Il débutera par une mise en contexte, afin d'appréhender au mieux son importance ainsi que son fonctionnement. Un lien avec la coordination de la sécurité sociale sera également établi.

Le deuxième chapitre, quant à lui, se concentrera sur l'analyse économique des impacts de la libre circulation légale des travailleurs pour le pays d'accueil, et plus précisément sur son marché du travail³ et sur ses finances publiques. L'analyse effectuée sera restreinte à deux catégories de travailleurs salariés, la première regroupant les travailleurs migrants et les frontaliers et la deuxième concernant les travailleurs détachés.

³ Voir la section « Définitions et concepts » de ce mémoire.

Graphique 2 : Structure des dépenses de protection sociale, UE-28, 2012 (% du total des dépenses).



Source : Eurostat. (2017). Social protection statistics.

Le raisonnement concernant la sécurité sociale sera réalisé pour deux prestations bien précises à savoir les prestations de chômage et les prestations de pension de retraite. Ces deux prestations n'ont pas été choisies au hasard. En effet, un document publié par la Commission européenne (2017) met en évidence l'importance des dépenses relatives à ces prestations. On peut y lire que les dépenses relatives aux pensions se montent à 38,4 % du total des dépenses de protection sociale et celles relatives au chômage à 5,4 %. Cette répartition peut être observée sur le graphique 2. Deux éléments supplémentaires justifient également ce choix : la crainte de perte d'emplois suite à la crise de 2007 ainsi que le vieillissement de la population dans tous les États membres de l'Union européenne, le premier ayant un effet sur les prestations de chômage et le second sur les pensions de retraite.

Pour terminer, le troisième chapitre comprendra l'analyse du cas particulier de l'immigration des travailleurs roumains en direction de l'Espagne. Ces travailleurs représentant la plus grande communauté migrante à l'heure actuelle (Pittau & Ricci, 2015), il a été jugé intéressant d'étudier leur déplacement au sein de l'UE compte tenu de leurs caractéristiques propres en ce qui concerne leurs qualifications ou encore leur coût de main d'œuvre.

Chapitre 1 : La libre circulation des travailleurs et la sécurité sociale

1.1. La libre circulation, un droit fondamental

Depuis plusieurs décennies, la libre circulation des travailleurs, qui constitue un des principes fondamentaux du Traité de Rome (Traité qui institue la Communauté Européenne) et qui est énoncée à l'article 45 TFEU⁴ (anciennement l'article 39 CE) n'a cessé de prendre de l'ampleur. Elle a pour but de permettre aux ressortissants des différents États membres de circuler librement dans l'Union européenne, que ce soit pour travailler, chercher du travail ou encore y résider. (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale, n.d.).

Le graphique 3 montre l'évolution du nombre de nationaux quittant leur pays d'origine afin de vivre dans un autre État membre. Chaque courbe représente un groupe de pays. En jaune l'UE2⁵, en bleu clair l'UE10⁶, en orange l'UE15⁷ et en bleu foncé l'UE27⁸. Une augmentation continue du nombre d'individus quittant leur pays d'origine afin d'établir leur résidence dans un autre État membre est observée pour chaque groupe de pays entre 2005 et 2013 (Poptcheva, 2014). Si l'on analyse ce graphique 3 plus en détail, on remarque l'apparition d'un groupe de pays en 2007. Il s'agit de deux pays de l'Est, à savoir la Roumanie et la Bulgarie (UE2). Le cas de ces membres à revenus plus modestes constituera la base de mon analyse compte tenu de leurs caractéristiques propres, avec une illustration grâce au cas concret de la migration roumaine en direction de l'Espagne.

Notons que ce graphique concerne la migration de personnes d'un point de vue global. En effet, il n'est pas mentionné dans le titre du graphique que celui-ci concerne uniquement les migrations dans un but professionnel. Il faut donc supposer que les données prennent en compte à la fois les migrations de travailleurs (donc dans le but de travailler dans un autre État membre) et les personnes ne migrant pas dans un but professionnel.

⁴ TFEU ou "Treaty on the Functioning of the European Union" (Source: Thomson Reuters. (2017). *Treaty on the Functioning of the European Union (TFEU)*).

L'article se trouve en annexe 1.

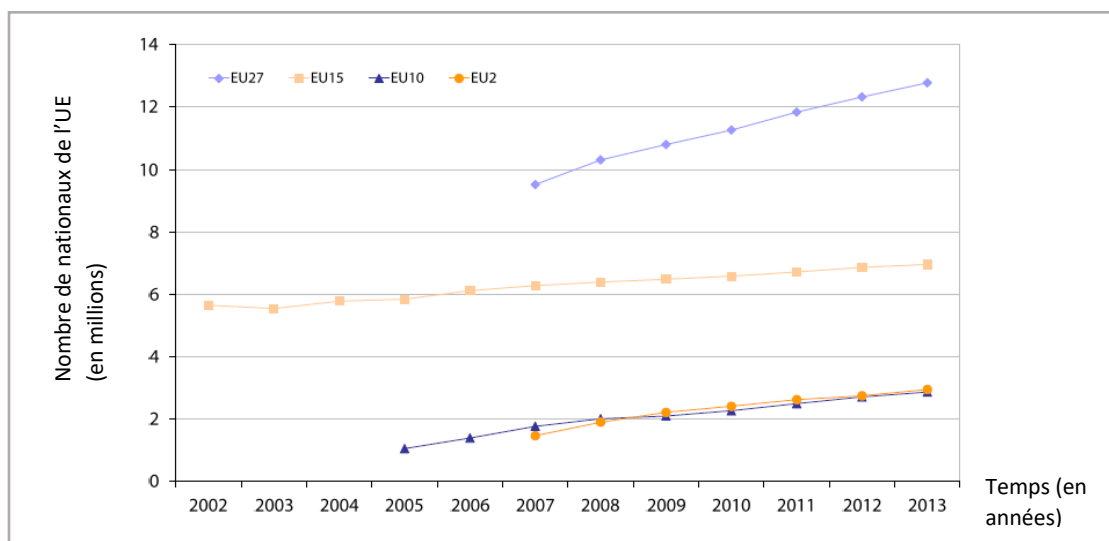
⁵ UE2 (ou Europe des 2) regroupe les 2 pays suivants : Bulgarie et Roumanie.

⁶ UE10 (ou Europe des 10) regroupe les 10 pays suivants : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni et la Grèce. (Source : Union européenne. (2017). *Pays.*)

⁷ UE15 (ou l'Europe des 15) regroupe les 15 pays suivants : pays de l'UE10, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande et Suède (Source : Union européenne. (2017). *Pays.*)

⁸ UE27 (ou Europe des 27) regroupe les 27 pays suivants : pays de l'UE15, Chypre (sans la partie nord de l'île), Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie et la Roumanie (Source : Union européenne. (2017). *Pays.*)

Graphique 3 : Nationaux de l'UE vivant dans un autre État membre (en millions).



Source : Poptcheva, E-M. & Union européenne (2014). *Freedom of movement and residence of EU citizens: Access to social benefits*.

Il a également été observé que le nombre de travailleurs migrants intra-européens connaît une augmentation depuis quelques années. En effet, comme énoncé dans l'introduction du présent travail, ces travailleurs se montaient à 1,3 % de l'ensemble de la population de l'UE en 2003 et à près de 2,6 % en 2012 (Poptcheva, 2014).

Mais permettre cette libre circulation ne se fait pas en un claquement de doigts. Des mesures actives sont donc requises, dont une part importante concerne le domaine de la sécurité sociale. En effet, les travailleurs rechignent à user de leur droit à la mobilité si l'effet sur leur position quant à la sécurité sociale est négatif. (Pennings, 2010).

Cette crainte quant à leur choix de se déplacer à l'intérieur de l'UE est due au caractère national des différents systèmes de sécurité sociale. En effet, ces derniers diffèrent d'un État membre à l'autre et sont tous fondés sur le principe de territorialité (Mavridis, 2015).

1.2. Le principe de territorialité

Ce principe, expliqué par Pennings (2015) dans son ouvrage, met en évidence la restriction de la responsabilité des États à leur propre territoire et/ou à leurs propres ressortissants lors du traitement de situations relevant de la sécurité sociale. En d'autres termes, le principe de territorialité représente le lien entre le système de sécurité sociale et le territoire d'un État.

Il importe de préciser que ce principe n'a aucun fondement légal : il décrit simplement le phénomène selon lequel un système de sécurité nationale d'un État ne prend en compte que les événements qui se produisent sur son territoire (Pennings, 2015).

Cependant, ce principe instaure des barrières qui entravent la libre circulation des travailleurs. En effet, lorsqu'un travailleur décide d'exercer son activité ou de résider dans un autre État membre que celui dont il est le ressortissant, il risque de perdre tout droit à certaines de ses prestations sociales. Par exemple, l'acquisition de certaines prestations sociales dépend d'une période minimale requise de travail, de résidence ou d'affiliation. De plus, si les prestations sociales ne sont pas exportables, le travailleur perdra tout droit à celles-ci s'il se déplace au sein de l'Union européenne. Cela prouve que ce principe de territorialité représente un frein à la mobilité et à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur des frontières de l'UE, ce qui est tout à fait contraire aux objectifs économiques qu'elle s'est fixée. La Communauté a donc créé ce qu'on appelle des « règles de coordination » pour pallier les problèmes provenant de l'application de ce principe (Pennings, 2015). Il importe de préciser que ces règles sont applicables non seulement aux vingt-huit pays de l'Union européenne, mais également à l'Islande, au Liechtenstein, à la Norvège et à la Suisse⁹(Commission européenne, n.d).

⁹ L'application des règles de coordination de la sécurité sociale a été élargie aux trois États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) que sont l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège dans le cadre de l'Accord sur l'Espace économique européen, ainsi qu'au quatrième État de l'AELE (la Suisse) suite à un accord distinct. (Source : Nickless, J., & Siedl, H. (2003). *La coordination de la sécurité sociale au Conseil de l'Europe : Vade mecum*)

1.3. La coordination de la Sécurité sociale, un dispositif nécessaire !

Comme expliqué au point 1.2, il existe une multitude de régimes de sécurité sociale, chacun basé sur le principe de territorialité (Mavridis, 2015). Afin d'éviter aux ressortissants de l'Union européenne d'être soumis à des législations nationales désavantageuses lors de leurs mouvements au sein de l'UE, une coordination de ces différentes législations a été implémentée (Pennings, 2015).

Pennings (2015) donne dans son ouvrage une définition bien précise du concept de coordination. En effet, selon lui:

Coordination rules are rules intended to adjust social security schemes in relation to each other (as well as to those of internal regulations) in order to regulate transnational questions, with the objective of protecting the social rights of persons in case the facts of their circumstances are not limited to one State.

Il explique donc que les règles de coordination ont pour but d'adapter les systèmes nationaux de sécurité sociale entre eux (ainsi que la législation de chacun) afin de régler les questions inter-États et par conséquent, de garantir les droits sociaux des travailleurs dans l'hypothèse où ces droits sociaux seraient accordés par plus d'un État.

Il est nécessaire de bien comprendre cette définition afin de pouvoir distinguer la coordination de l'harmonisation.

Dans le cas de la coordination, les différents États conservent leur propre organisation nationale, ce qui peut créer certaines différences entre eux. Les règles de coordination ont donc pour but de trouver des solutions lorsque les règles nationales sont désavantageuses pour les travailleurs migrants, en désignant la législation sociale applicable lorsque les ressortissants européens se déplacent d'un État membre à un autre et en assurant la portabilité des droits aux prestations sociales ainsi que la non-discrimination sur base de la nationalité (Dumont, 2009). En d'autres termes, les régimes nationaux demeurent inchangés (et ne sont donc pas remplacés par une législation unique) et les pays concernés vont pouvoir décider, en fonction de leur propre législation, du montant des prestations, des conditions d'octroi et aussi des bénéficiaires (Commission européenne, 2017).

Cette coordination est, depuis 1959, appliquée grâce à quatre règlements. Ces derniers sont : le Règlement (CE) n° 1408/71, le Règlement (CE) n° 574/72, le Règlement (CEE) n° 883/2004 ainsi que le Règlement (CEE) n° 987/2009 (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale, n.d.).

Les deux premiers résultent du Traité de Rome, et plus particulièrement de l'article 42 CE, qui introduit le principe de la coordination des régimes de sécurité sociale des différents États membres. Cet article vise à permettre aux travailleurs de bénéficier de leur droit à la libre circulation. Le 1^{er} mai 2010, les Règlements n° 1408/71 et 574/72 ont été substitués par les Règlements (CE) n° 883/2004 et 987/2009 (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale, n.d.).

Ces quatre règlements sont décrits brièvement ci-après, afin de comprendre en quoi ils interviennent dans l'analyse proposée dans ce travail.

a) Règlement (CEE) n° 1408/71

Ce règlement a été établi par le Conseil en 1971, sous l'intitulé : « Règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non-salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté ».

b) Règlement (CEE) n° 574/72

Ce règlement est repris sous la dénomination « Règlement (CEE) n° 574/72 du Conseil, du 21 mars 1972, fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non-salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté ».

c) Règlement (CE) n° 883/2004

Ce règlement est repris sous l'intitulé « Règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale ». Il a été modifié cinq ans plus tard par le Règlement (CE) n° 987/2009.

En 2014, un schéma¹⁰ concernant ce Règlement n° 883/2004 a d'ailleurs été proposé par Irina S. Burlacu (2014) pour en expliquer le fonctionnement, qui, selon elle, a pour but d'assurer le principe d'égalité de traitement des travailleurs en Europe.

Ce règlement régit entre autres la sécurité sociale des travailleurs détachés (Commission européenne, n.d), cas qui sera étudié dans la section 2.2.2 de ce travail.

d) Règlement (CE) n° 987/2009

Ce règlement est repris sous l'intitulé « Règlement (CE) n° 987/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, ce règlement a pour objectif de fixer les nouvelles règles relatives à la coordination des systèmes européens de sécurité sociale ».

Dès janvier 2011, le Règlement (CE) n° 1231/2010 a permis d'élargir le Règlement 883/2004 ainsi que le règlement relatif aux ressortissants d'États qui ne font pas partie de l'Union européenne, mais qui résident légalement sur le territoire d'un des États membres, et qui se trouvent dans une situation transfrontalière. Cependant, ce règlement ne s'applique pas au Danemark et au Royaume-Uni (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale, n.d.).

Il est également intéressant de signaler que les règlements n°1408/71 et n°574/72 sont toujours d'application pour les ressortissants d'États tiers dans leurs relations avec le Royaume-Uni.

Dans le cas de l'harmonisation, tous les États adoptent la même réglementation, de sorte que les législations nationales se retrouvent modifiées. De plus, comme on peut le lire dans le Code européen de sécurité sociale publié par le Conseil de l'Europe (Nickless, 2002), l'harmonisation peut entraîner un changement du montant des prestations accordées par les États membres, ainsi que de la durée de la période minimum d'affiliation donnant droit à ces prestations. Il est utile d'ajouter que l'harmonisation peut se décliner sous deux formes

¹⁰ Voir annexe 2.

distinctes : l'unification¹¹ et l'harmonisation *a minima*¹². Ces deux concepts sont décrits par Nickless, J et Siedl, H. (2003) mais ne seront pas repris en détails dans le cadre de ce travail.

Notons également qu'une harmonisation de la sécurité sociale en Europe serait impossible, et ce d'un point de vue politique. En effet, il est clairement expliqué que les systèmes nationaux de sécurité sociale découlent directement des traditions et des préférences nationales. Et, étant donné qu'une harmonisation de la sécurité sociale a des répercussions directes sur les législations nationales, il devrait en découler un changement dans les préférences nationales. Il est bien évident que cela serait impossible, car les traditions d'une nation ne peuvent pas changer du jour au lendemain (Commission européenne, 2010).

Maintenant que le lien entre la libre circulation des travailleurs et la coordination de la sécurité sociale a été expliqué, passons à l'analyse économique des impacts de la mobilité intra-européenne de travailleurs en provenance de pays à plus faibles revenus sur le pays d'accueil de ceux-ci. Seront ciblés les effets sur le marché du travail ainsi que sur les finances publiques, et plus précisément sur le financement de la sécurité sociale. L'analyse pour chacun de ces deux éléments, qui sont étroitement liés, commencera par une vision globale de l'impact de l'immigration et sera ensuite étendue à la catégorie bien précise de migrants qui nous intéresse dans le cadre de ce travail, c'est-à-dire les immigrés en provenance de pays à revenus plus modestes.

¹¹ Appelée également standardisation, induit que tous les États adoptent exactement les mêmes règles. (Source : Nickless, J & Siedl, H ,2003)

¹² Instaure des normes minimales contraignantes pour les États membres, tout en permettant à ceux-ci de proposer des dispositions plus avantageuses sur leur territoire s'ils le désirent. (Source : Nickless, J & Siedl, H ,2003)

Chapitre 2 : Les migrations et leurs impacts économiques pour le pays d'accueil. Analyse théorique et rapprochement avec la littérature économique

Grâce aux règles de coordination de la protection sociale, la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne est facilitée. En effet, comme expliqué précédemment dans ce travail, les travailleurs qui décident de circuler au sein de l'UE peuvent conserver leur droit à la perception de prestations sociales dans l'hypothèse où ces prestations sociales seraient accordées par plus d'un État.

La suite de l'analyse va porter sur les impacts économiques pour le pays d'accueil de cette libre circulation en provenance de pays à plus faibles revenus. Le raisonnement va être effectué pour l'immigration légale.

Deux éléments importants vont donc être analysés : l'impact sur le marché du travail et l'impact sur les finances publiques.

Ce chapitre va débiter par l'analyse des conséquences pour le marché du travail du pays d'accueil. Cependant, cet impact est très difficile à évaluer car il n'existe pas « un » marché du travail unique mais « des » marchés du travail, certes concurrentiels mais demeurant tout de même indépendants (Jurion 2006). En effet, il existe autant de marchés du travail qu'il existe de types d'emplois (différenciés par la nature de l'emploi, la qualification demandée, etc...). Il est également important dans le cadre de cette étude de tenir compte du caractère « complémentaire » ou « substituable » entre les emplois exercés par les immigrés et par les natifs, car l'effet positif ou négatif de l'immigration sur les salaires des natifs est fonction du degré de complémentarité ou de substitution¹³ entre ces deux groupes (Orrenius et Zavodny, 2006).

Sera ensuite analysé l'effet de cette immigration intra-européenne sur les finances publiques, et plus précisément sur le financement de la sécurité sociale du pays d'accueil. En d'autres termes, ces travailleurs « immigrants » contribuent-ils autant que les autochtones au financement de la protection sociale ? Coûtent-ils plus que ce qu'ils ne rapportent ? En bref, quels sont les effets positifs et/ou négatifs de l'arrivée de ces travailleurs étrangers en provenance de pays à plus faibles revenus sur les finances publiques du pays d'accueil ?

¹³ Un tableau décrivant les différents degrés de complémentarité ou de substitution se trouve en annexe 3.

Afin de pouvoir répondre à ces questions de manière précise, l'analyse tiendra compte de plusieurs caractéristiques, la première se référant au statut du travailleur (migrant et frontalier salariés ou détaché salarié) et la seconde aux caractéristiques propres de ces travailleurs (degré de qualification et âge). Des conclusions générales sur les effets de l'immigration seront dans un premier temps soulevées, avant de détailler l'impact de l'immigration en provenance de pays à plus faibles revenus. Cet angle d'analyse a été déterminé par les tendances migratoires subies par les États membres de l'Union européenne ces dernières décennies, ayant pour caractéristiques d'être majoritairement composées de travailleurs peu qualifiés ¹⁴(ou moins qualifiés que les natifs du pays d'accueil) en provenance des pays de l'Est, comme par exemple la Roumanie et la Bulgarie (Pittau & Ricci, 2015).

L'analyse se poursuivra ensuite par l'étude d'un cas précis qui n'est autre que celui de la migration roumaine en direction de l'Espagne. Ce cas particulier constituera le troisième chapitre de ce travail.

2.1. Impact sur le marché du travail

Dans les différentes situations qui seront représentées graphiquement, la situation de départ correspond au marché du travail sur lequel l'offre de travail est uniquement composée de travailleurs natifs du pays d'accueil. Les analyses seront effectuées sur la base de mes connaissances personnelles acquises au cours de mes cinq années d'études universitaires ainsi qu'à partir du livre « Economie politique » écrit par Bernard Jurion (2006). Des conclusions tirées de la littérature scientifique économique viendront également étayer le développement.

Passons maintenant à l'analyse graphique reposant sur un raisonnement basé sur « la loi de l'offre et de la demande »¹⁵ de travail. Afin de déterminer de façon générale l'impact de l'immigration de travailleurs à plus faible revenus sur le marché du travail du pays d'accueil, il est nécessaire de prendre en compte le degré de complémentarité ou de substitution entre les emplois exercés par les immigrés et ceux exercés par les natifs.

¹⁴ Le lien entre le niveau d'éducation, le revenu du pays et le coût de la main-d'œuvre se trouve en annexe 4.

¹⁵ Voir la section « Définitions et concepts » de ce mémoire.

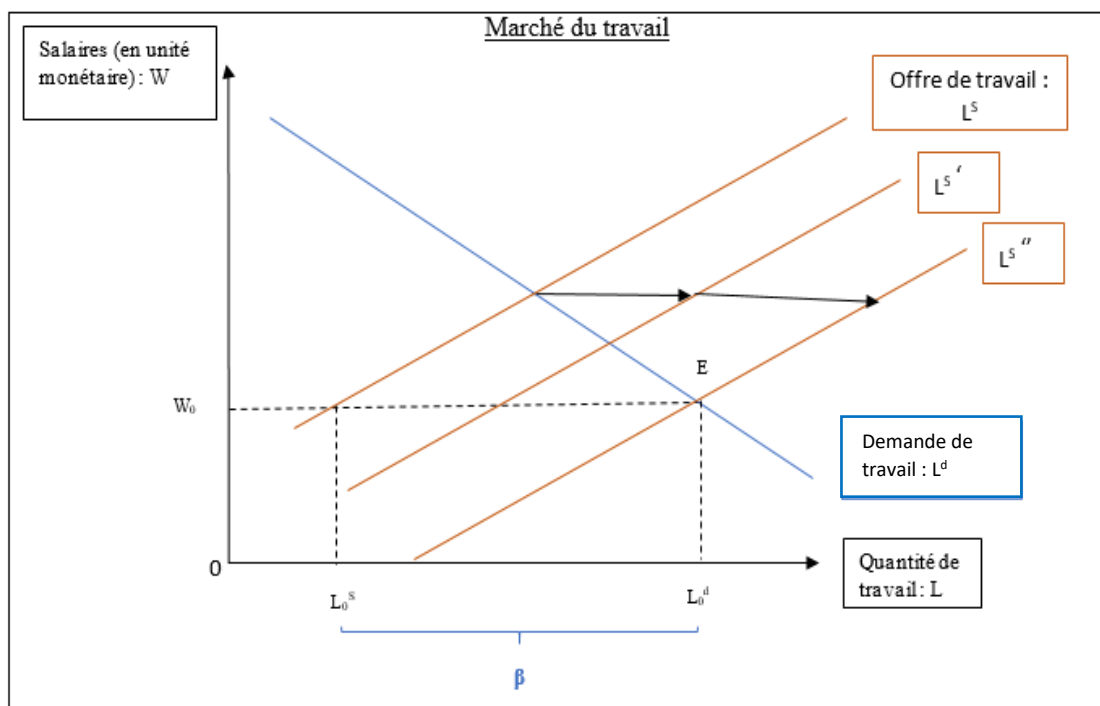
Commençons par l'analyse de la situation de complémentarité entre immigrés et natifs. Ensuite sera développé le cas d'une substitution entre ces deux mêmes groupes. Pour chacun des deux cas, les effets à court terme et à long terme seront étudiés.

2.1.1. Complémentarité entre immigrés et natifs

Comme le soulignent De La Croix, Docquier et Van Der Linden (2011), il est possible que certains emplois se retrouvent en pénurie de main d'œuvre après le refus des natifs de les occuper, ou qu'il existe tout simplement un manque d'offre de travail pour cette activité. Ces emplois sont généralement considérés comme moins prestigieux et présentant des conditions de travail moins avantageuses (Somerville & Sumption, 2009). Dans l'hypothèse où les immigrés exercent ces emplois, il y a donc une complémentarité entre le travail de ceux-ci et celui des natifs.

L'étude va se réaliser en deux temps, en commençant par une vision sur le court terme, représentée par le graphique 4, et en terminant par une vision sur le long terme, représentée par le graphique 5. Sur ces deux graphiques, la situation de départ montre une offre de travail déficitaire par rapport à la demande pour un salaire de départ égal à W_0 , et donc un sous-emploi égal à β .

Graphique 4 : Dynamique du marché du travail dans une situation de complémentarité entre immigrés et natifs sur le court terme.

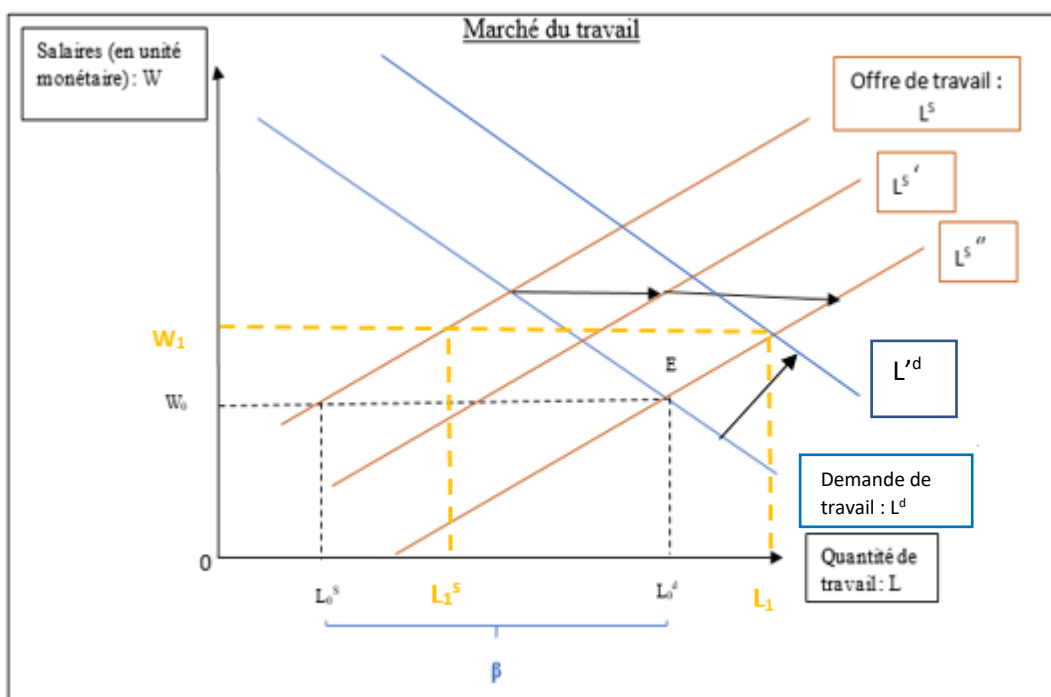


Source : Pauline CHRISTOPHE

Débutons avec la vision à court terme. Grâce à l'immigration, l'offre de travail augmente, ce qui va permettre de combler ce sous-emploi petit à petit. La droite d'offre L^S va donc se déplacer vers la droite au fur et à mesure que les travailleurs immigrants offrent leur travail sur le marché (toutes autres choses restant égales). Cette offre va se déplacer jusqu'à rencontrer la demande, à salaire toujours égal à W_0 (cette droite d'offre vaudra par exemple $L^{S'}$ avant de valoir $L^{S''}$ à l'équilibre). Donc, on peut en conclure que, dans ce cas précis, l'arrivée d'immigrés sur le marché du travail n'a aucun impact sur ce marché du travail (aucune variation du salaire et aucune apparition de chômage chez les natifs), outre le fait qu'ils permettent de rétablir l'équilibre non atteint suite à la pénurie présente dans l'offre de travail des natifs.

Maintenant, passons à l'analyse sur le long terme. Suite à cette arrivée d'immigrés, la demande pour les biens et services va augmenter, ce qui va induire une augmentation pour la demande de travail exprimée par les entreprises (la demande de travail étant une demande dérivée de la demande pour les biens et services (Jurion, 2006)). Un déplacement vers le haut de la droite de demande de travail créera une pression à la hausse des salaires, valant à présent W_1 et une augmentation de la quantité de facteur travail d'équilibre, maintenant égale à L_1 . De plus, le nombre d'emplois augmente pour la population native, passant de L_0^S à L_1^S .

Graphique 5 : Dynamique du marché du travail dans une situation de complémentarité entre immigrants et natifs sur le long terme.



Source : Pauline CHRISTOPHE

En conclusion, l'entrée de migrants sur ce marché du travail en pénurie d'offre n'affectera ni le niveau de salaire ni le niveau d'emploi des natifs à court terme, compte tenu de son rôle « régulateur ». Sur le long terme, l'augmentation de la consommation de biens et services découlant de ce nombre supplémentaire d'actifs sur le marché induit une augmentation de la demande pour le facteur travail. L'effet majeur sur le long terme est une augmentation du niveau de salaires de W_0 à W_1 ainsi que d'une augmentation de la quantité de facteur travail nécessaire valant L_1 , entraînant une création d'emplois chez la population native.

2.1.2. Substitution entre immigrés et natifs

Maintenant, considérons l'hypothèse où les emplois exercés par les immigrés sont des substituts à ceux exercés par les natifs.

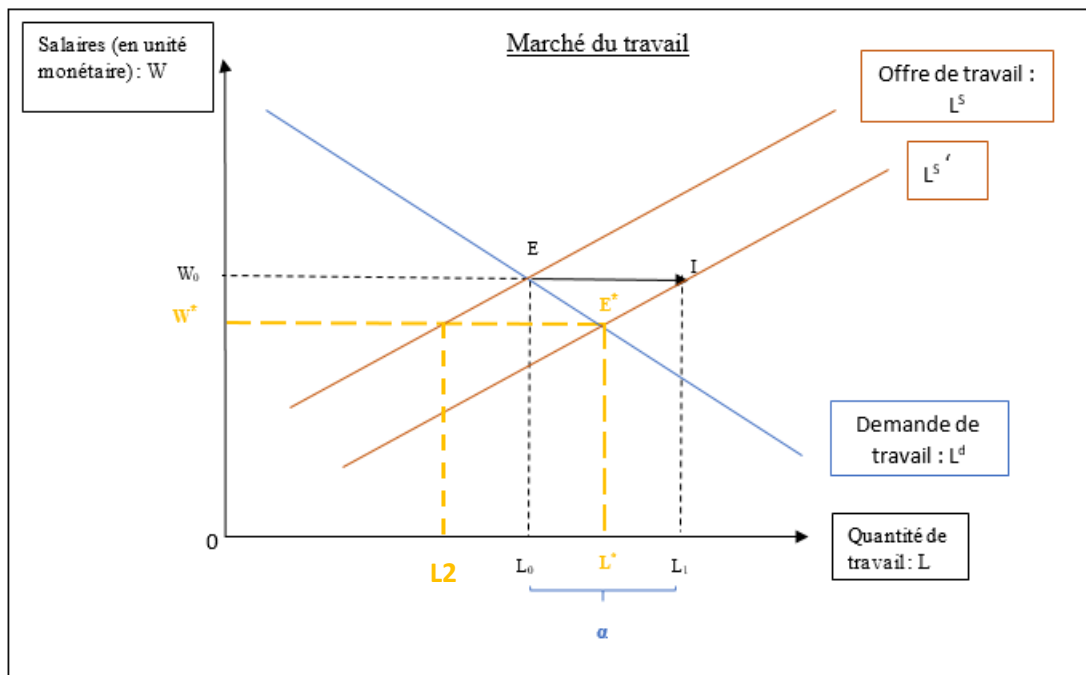
Supposons que le marché se trouve en situation d'équilibre de plein emploi. L'étude va se réaliser en deux temps, en commençant par une vision sur le court terme, représentée par les graphiques 6 et 7, et en s'achevant par une vision sur le long terme, représentée par le graphique 8.

En ce qui concerne le court terme, deux situations distinctes seront représentées. La première dans le cas d'une flexibilité des salaires et la suivante dans le cas d'une rigidité de ces mêmes salaires.

Les hypothèses de ce modèle (néoclassique) sont les suivantes (Levine, 2010) :

- Le facteur travail est un facteur homogène.
- Les travailleurs immigrés et les travailleurs natifs sont considérés comme étant des substituts parfaits à l'intérieur d'un même groupe fondé sur le niveau de qualification et sur l'expérience professionnelle (Dustmann, Frattini & Glitz, n.d), et sont donc parfaitement interchangeables. Cela crée une compétition accrue entre ces deux acteurs (Somerville & Sumption, 2009).
- Seule l'offre de travail est affectée par l'immigration sur le court terme (aucun impact sur la demande de travail).

Graphique 6 : Dynamique du marché du travail dans une situation de substitution entre immigrés et natifs dans le court terme, avec une flexibilité des salaires.



Source : Pauline CHRISTOPHE

Sur le court terme et avec une flexibilité des salaires (graphique 6), si l'économie se trouve dans une situation d'équilibre E, le salaire d'équilibre initial vaut W_0 et la quantité de travail d'équilibre initiale L_0 . L'arrivée de ces immigrés sur le marché du travail engendre une augmentation de l'offre de travail (toutes autres choses restant égales), se trouvant alors au point I. Il ressort graphiquement que, la demande de travail étant restée inchangée, l'équilibre de plein emploi n'est plus atteint vu que l'offre se retrouve supérieure à la demande pour un salaire d'équilibre initial W_0 donné.

Dans une perspective de court terme, l'effet de cet excédent sera l'apparition d'un chômage involontaire égal à la distance α , qui n'est autre que la différence entre L_1 (nombre de travailleurs offrant leur travail sur le marché) et L_0 (nombre de travailleurs demandé par les firmes sur le marché). En effet, une concurrence accrue entre immigrés et natifs (en étant substitués) résultera de cette augmentation de l'offre de travail (Ruhs & Vargas-Silva, 2015). Dans ce cas de figure, un moyen pour rétablir l'équilibre serait, pour les firmes demandeuses de main d'œuvre, de réduire les salaires offerts à ses employés. En effet, en réduisant le montant des salaires, le nombre de natifs acceptant de fournir leur travail diminuera. Afin de rétablir cet équilibre entre offre et demande de travail, le niveau de salaire devrait baisser jusqu'à atteindre

la valeur W^* . À ce niveau de salaire, l'offre et la demande de travail s'égalisent et le nombre de travailleurs d'équilibre vaut L^* .

Une dernière conclusion peut être tirée de ce graphique. A la suite de la baisse du salaire de W_0 à W^* , certains travailleurs refusent d'offrir leurs prestations pour un salaire plus faible et se tournent donc vers d'autres activités plus attractives. Ces travailleurs se retrouvent donc dans une situation de chômage volontaire, soit temporaire (les travailleurs concernés peuvent proposer leur offre de travail sur un autre marché) ou de plus long terme. En conclusion, la quantité d'unités de travail totale embauchée à la suite de l'augmentation de l'offre est égale à L^* , le nombre de travailleurs natifs du pays se réduit à L_2 et le nombre de travailleurs étrangers passe de zéro à $L^* - L_2$. L'importance de cet effet de redistribution de l'emploi dépend du degré de réaction de l'offre domestique de travail et de la demande de travail à un changement de salaire. En effet, plus une courbe (d'offre ou de demande) est pentue (et donc inélastique), moins l'effet d'un changement de salaire sera important.

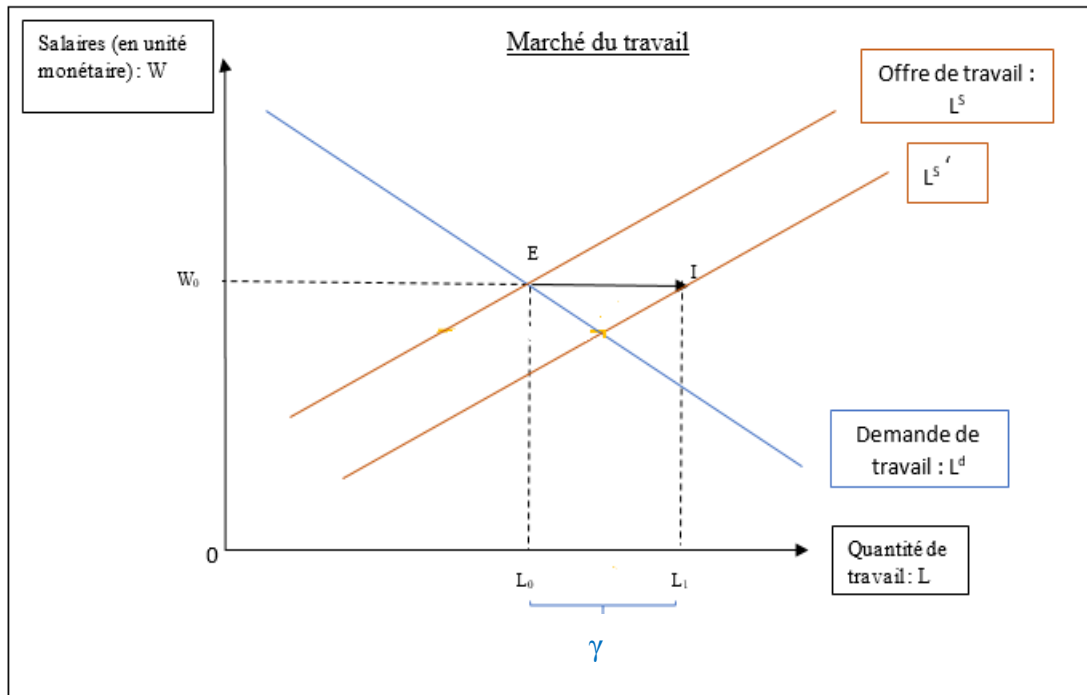
Ces constats généraux ont également été avancés par Orrenius et Zavodny (2006). En effet, les deux auteurs expliquent dans leur papier que, après une augmentation de l'offre de travail causée par l'arrivée d'immigrés, les salaires subissent une baisse dans l'hypothèse où les travailleurs immigrés et les natifs sont considérés comme substitués et où l'offre de travail n'est pas parfaitement élastique¹⁶ par rapport au salaire¹⁷. L'ampleur de cette baisse de salaire est fonction du degré de substitution entre les deux acteurs, qui dépend lui-même des niveaux de qualification ainsi que de la taille de la population migrante (en revanche, si une complémentarité est observée entre immigrés et natifs, une augmentation des salaires des natifs va se faire ressentir).

Maintenant, que se passe-t-il lorsque les salaires ne peuvent pas s'ajuster dans le but de rétablir l'équilibre ? Cette situation est représentée sur le graphique 7.

¹⁶Voir la section « Définitions et concepts » de ce mémoire.

¹⁷ Voir annexe 5.

Graphique 7 : Dynamique du marché du travail dans une situation de substitution entre immigrés et natifs dans le court terme, avec une rigidité des salaires.

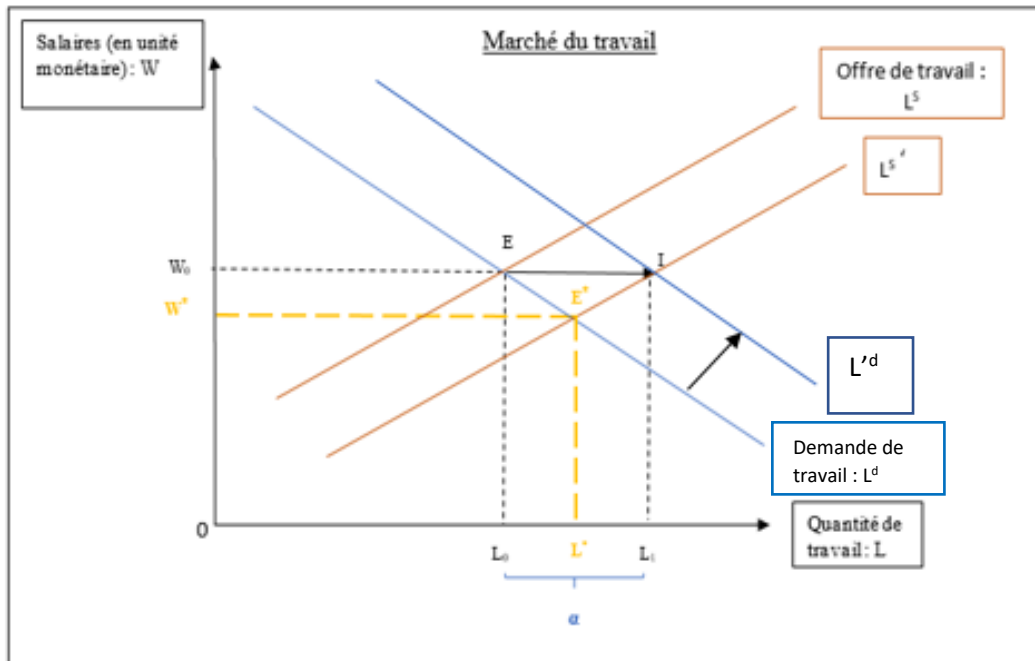


Source : Pauline CHRISTOPHE

Si les salaires sont rigides (par exemple après l'instauration d'un salaire minimum), un chômage apparaîtra sur ce marché (Somerville & Sumption, 2009). Graphiquement, supposons que le salaire minimum vaut W_0 . Consécutivement à l'augmentation de l'offre de travail induite par l'immigration, la demande de travail L_0 est inférieure à l'offre (notée L_1 sur le graphe). Le niveau de salaire étant fixé à W_0 , l'apparition d'un chômage de taille γ sera observé.

Sur le long terme, une autre dynamique de ce marché va être observée (graphique 8). Consécutivement à cette arrivée d'immigrés, la demande pour les biens et services va augmenter. La demande de travail étant une demande dérivée de la demande pour les biens et services (Jurion, 2006), cette demande de travail L^d va donc augmenter et se déplacer vers la droite et vers le haut. L'effet observé sur le niveau des salaires sur long terme est donc neutre, ou relativement faible (Somerville & Sumption, 2009) et est fonction du déplacement de la courbe de demande de travail. En effet, le salaire va retrouver son niveau initial W_0 . La quantité de travail d'équilibre va donc augmenter et passer de L^* à L_1 .

Graphique 8 : Dynamique du marché du travail dans une situation de substitution entre immigrants et natifs dans le long terme.



Source : Pauline CHRISTOPHE

En conclusion, l'arrivée de migrants exerçant une activité substituée à celle des natifs entraînera une baisse du niveau de salaire et l'apparition d'un chômage volontaire sur le court terme dans l'hypothèse de salaires flexibles. Dans le cas de salaires rigides, par exemple suite à l'instauration d'un salaire minimum, un chômage involontaire sera observé. Sur le long terme, l'augmentation de la consommation de biens et services découlant de ce nombre supplémentaire d'actifs sur le marché induit une augmentation de la demande pour le facteur travail. L'effet majeur sur le long terme est une augmentation du niveau de salaires qui atteindra le niveau d'équilibre initial W_0 ainsi qu'une augmentation de la quantité de travail d'équilibre, égale à L_1 .

Maintenant que l'analyse d'un point de vue général a été faite, étendons-la au cas précis de l'immigration de travailleurs peu qualifiés en provenance d'États membres à revenus plus modestes en direction d'autres États membres à revenus plus élevés.

En premier lieu, les travailleurs en provenance de pays à plus faibles revenus offrent une main d'œuvre peu qualifiée et « meilleur marché »¹⁸ par rapport aux travailleurs natifs des pays à revenus plus élevés. Il serait donc logique de supposer que, suite à cette différence de coût de main d'œuvre, les firmes demandeuses de travail dans l'État d'accueil choisiraient donc d'embaucher en premier lieu ces travailleurs migrants, mettant alors certains de ses natifs au chômage. Cette constatation a également été soulevée par Somerville & Sumption (2009), puisque les deux auteurs précisent que l'effet de substitution se rencontre plus facilement dans des firmes employant des travailleurs moins qualifiés ou offrant des emplois faiblement rémunérés. En effet, en raison de leur faible niveau de qualification et d'éducation, les employés sont facilement remplaçables. (Orrenius & Zavodny, 2006).

Selon Borjas (2003), l'immigration induit une diminution des salaires et de l'offre de travail des travailleurs natifs lorsqu'une compétition est présente entre ces deux types de travailleurs. Il ajoute que cet impact sur les salaires diffère en fonction du groupe de travailleurs, ce dernier étant fonction du degré d'éducation. Ses recherches démontrent que ce sont les groupes de travailleurs présentant un niveau d'éducation plus faible qui subissent une diminution plus importante de leur niveau de salaire¹⁹. Certes les études de Borjas concernent les États-Unis, mais ces conclusions ont également été soulevées pour des pays européens (par exemple le Royaume-Uni, étudié dans un papier datant de 2009 et écrit par Somerville et Sumption).

Pour terminer cette section, il est nécessaire de préciser que la concurrence sur le marché du travail est présente à la fois entre natifs et nouveaux migrants qu'entre ces derniers et les anciens immigrés déjà établis dans le pays d'accueil (Mouhoud, 2010).

En conclusion, l'arrivée de ces immigrés de pays à faibles revenus (étant moins qualifiés et représentant une main-d'œuvre meilleur marché) crée deux effets distincts sur le marché du travail du pays d'accueil. D'abord, s'ils exercent des emplois délaissés par les natifs, un effet de complémentarité ne sera observé, et donc aucun impact négatif pour les autochtones sera observé. Ensuite, s'ils occupent des emplois également occupés par les natifs, ils seront

¹⁸ Le coût de la main d'œuvre inclut à la fois les salaires et traitements versés aux salariés et les coûts non salariaux (cotisations sociales à la charge de l'employeur) (Source : Eurostat. (2016). *Les salaires et le coût de la main-d'œuvre*). Voir annexe 6. Le lien entre le niveau de qualification et le coût de la main-d'œuvre se trouve en annexe 4.

¹⁹ Dans son papier étudiant l'impact sur le marché du travail aux États-Unis, Borjas conclut que l'immigration induit une diminution du niveau de salaires de 8.9% pour les travailleurs n'ayant pas terminé leurs études secondaires, de 4.9% pour ceux ayant un diplôme d'études secondaires de niveau « collège » et de 2.6% pour les travailleurs ayant un diplôme d'études secondaires. En ce qui concerne les travailleurs ayant un diplôme universitaire, aucun effet significatif n'est observé (Borjas, 2003).

considérés comme des substituts de ces derniers en raison de leur caractère d'être facilement interchangeables. Etant meilleur marché, ils seront préférés aux natifs par les employeurs, ce qui créera un chômage et une diminution du niveau des salaires.

Passons maintenant à l'analyse de l'impact sur les finances publiques du pays d'accueil de cette immigration.

2.2. Impact sur les finances publiques

Avant de débiter l'analyse, il est utile de donner une brève définition du terme « finances publiques » (La Direction de l'information légale et administrative, 2013).

Les finances publiques sont couramment définies comme l'étude des ressources, des charges et des comptes des collectivités publiques, c'est-à-dire principalement de l'État, des collectivités territoriales, des organismes de Sécurité sociale, de ceux dépendants étroitement de l'État et des collectivités territoriales (établissements publics), de l'Union européenne.

Suivant cette définition et compte tenu de son lien avec le marché du travail, il a été décidé que ce serait l'impact sur le financement des organismes de Sécurité sociale qui serait étudié.

Comme l'explique Jayet (1998), l'effet de l'immigration sur les cotisations de protection sociale ne peut pas être restreint à la contribution des immigrants aux ressources de ce régime de protection sociale. En effet, comme cela a été développé dans la section précédente, l'arrivée d'immigrants peut avoir un impact à la fois la situation des travailleurs autochtones et sur la contribution de ces derniers au financement la protection sociale. Il est donc nécessaire de déterminer à la fois la contribution de ces immigrés et celle des natifs après l'arrivée de ceux-ci.

Comme expliqué précédemment, deux catégories de travailleurs salariés ainsi que deux prestations sociales (les pensions de vieillesse et les prestations de chômage) vont constituer la base de cette étude. L'étude débutera avec les travailleurs migrants et frontaliers. Ces deux statuts de travailleur ont été regroupés car ils sont soumis, de manière générale, aux mêmes réglementations en termes de protection sociale (Parlement européen, 1997). Le cas des travailleurs détachés sera ensuite développé.

Le tableau 2 donne un aperçu du fonctionnement de la sécurité sociale pour chaque catégorie ainsi que des conditions de travail et de paiement. Ce tableau sera utile pour l'analyse réalisée dans ce chapitre.

Tableau 2 : Champs de la politique sociale pertinents pour la mobilité des travailleurs.

Catégorie/ Objet de litige	Sécurité sociale (Règlement 883/2004 et Règlement 987/2009)	Conditions de travail et de rémunération
1. Citoyens de l'UE	Comme les nationaux	Comme les nationaux (cadre légal et commercial national)
2. Citoyens de l'UE indépendants	Comme les nationaux	Comme les nationaux (pas régulé)
3. Travailleurs détachés	Pays d'origine	Directive 96/71

Ce tableau a été traduit en langue française. Le tableau original provient de la source suivante :

Kiss, M. (2017). *Understanding social dumping in the European Union*

2.2.1. Travailleurs migrants et frontaliers

Commençons cette sous-section en proposant les définitions faites par Pierini (1997) de « travailleur frontalier » et de « travailleur migrant ».

Une caractéristique bien particulière distingue ces deux catégories de travailleurs. En effet, le travailleur migrant quitte complètement son pays d'origine afin d'habiter et de travailler dans un pays qui n'est pas celui dont il a la nationalité, tandis que le travailleur frontalier travaille dans un État et réside dans un autre. Plus précisément, en vertu de la réglementation communautaire, le travailleur frontalier est occupé sur le territoire d'un État membre et réside sur le territoire d'un autre État membre. Cette première partie de la définition représente ce qu'on appelle le critère politique. Ensuite, le travailleur frontalier retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine dans l'État où il réside. Cette seconde partie de la définition représente le critère temporaire.

Maintenant que les caractéristiques propres de ces deux statuts ont été citées, passons à l'analyse à proprement parler.

a) Impact direct de l'immigration sur le régime de protection sociale

Tout d'abord, analysons le financement des pensions de vieillesse. Suivant les règles de coordination de la sécurité sociale, le travailleur concerné recevra une pension de chaque État membre dans lequel il a été assuré. Ces pensions prennent en compte les périodes d'assurance dans chaque pays (Commission européenne, 1995). Pour effectuer cette analyse, il est également utile d'expliquer le contexte démographique dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. À la suite de la Seconde Guerre mondiale a eu lieu un baby-boom, et ce dans de nombreux pays. On peut également lire dans un document publié par la Commission européenne (Eurostat, 2016) ainsi que dans un article rédigé par Alain Parant (2005) qu'un vieillissement de la population dans l'ensemble des pays de l'UE-28 est à prévoir dans les prochaines décennies²⁰. En effet, les enfants nés lors de ce baby-boom atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite. Ce vieillissement²¹ est également dû à une augmentation de l'espérance de vie. Il est également précisé que la proportion de personnes en âge de travailler ne cesse de se réduire d'année en année, notamment en raison d'une baisse de la fécondité, comme l'explique à nouveau Alain Parant, démographe français. Effectivement, le nombre de naissances est passé de 7,5 millions à environ 5 millions en 2015²²(Eurostat, 2017), induisant donc un problème en ce qui concerne le financement des pensionnés d'aujourd'hui et de demain, entraînant donc une dégradation des comptes de la sécurité sociale (Chojnicki & Ragot, 2012). Javier Vazquez Grenno (2010) met aussi en avant l'impact négatif des crises financières et économiques de 2008 sur ce système de pension. En effet, il explique dans son papier que le niveau élevé de chômage ainsi que la baisse des revenus causés par cette crise financière et économique auront un effet négatif sur le montant des contributions affectées aux systèmes de pension en Europe. Ce dernier élément a été cité à titre d'information et ne sera pas développé en détail dans le cadre de ce travail.

Un autre élément qu'il est indispensable de mentionner est l'existence, dans la plupart des pays européens, d'un système de retraite dit « par répartition » (Fondation Robert Schuman ,2013). En bref, ce type de système repose sur la solidarité intergénérationnelle, ce qui veut dire que les cotisations payées par les travailleurs actifs servent à financer les retraites des personnes âgées (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales, n.d.).

²⁰ Voir annexe 7.

²¹ Voir annexe 8.

²² Voir annexe 9.

Maintenant que ces précisions ont été faites, expliquons en quoi l'immigration légale serait bénéfique (ou non) au système de financement de ces pensions par répartition.

D'abord, une première solution à ce problème de financement serait de reculer l'âge de départ à la retraite (Lamy, 2013). Cependant, une autre solution a été avancée dans le but, dans un premier temps, d'atténuer ce déséquilibre observé dans la structure d'âge, et dans un second temps d'augmenter l'offre de travail. Cette solution n'est autre que le recourt à l'immigration (Boubtane, 2010).

Dans ce contexte d'évolution démographique, l'arrivée d'immigrés présente certains points positifs. Tout d'abord, d'un point de vue général (et donc sans tenir compte du niveau de qualification), l'arrivée de ces immigrés de l'Union européenne permet l'augmentation de la population en âge de travailler. Cela augmenterait donc les contributions servant à financer les pensions (Javier Vazquez Grenno, 2010).

Toujours concernant le financement des pensions, un modèle à générations imbriquées a été utilisé par Boubtane (2010) afin d'expliquer l'impact de l'immigration en provenance de pays à plus faibles revenus sur la détermination de l'âge de départ à la retraite dans l'hypothèse d'un système de retraite par répartition.

Les hypothèses de ce modèle sont les suivantes :

- Les agents vivent deux périodes.
- À chaque période t et au sein de la population native du pays, une génération âgée de taille N_{t-1} ainsi qu'une génération jeune de taille N_t cohabitent.
- Deux catégories de travailleurs sont présentes dans l'économie : des travailleurs qualifiés (H) et des travailleurs peu qualifiés (L).
- La proportion des travailleurs qualifiés dans la population autochtone est notée h et est supposée comme étant exogène.

Le raisonnement étant relativement long, seule la conclusion sera mentionnée. Une représentation graphique simplifiée de ce modèle se trouve en annexe 10 (à titre d'illustration) et le développement mathématique de Boubtane (2010) se trouve en annexe 11.

Il a été démontré que les immigrés peu qualifiés contribuent doublement au financement des pensions. En effet, ils contribuent directement au système de retraite par répartition en cotisant de la même façon que les natifs. De plus, la présence de ces immigrés peu qualifiés

provoque une hausse des rémunérations des agents ayant un niveau de qualification élevé. Il est logique d'en déduire que les seniors qualifiés ont tout intérêt à reculer leur départ à la retraite et à prolonger leur vie active. S'en suivrait donc plus de financements pour les pensions, et donc une baisse de la pression qu'il existe concernant l'équilibre financier du système de pension par répartition. En conclusion de ce modèle, les immigrés peu qualifiés contribuent positivement aux systèmes de pensions basés sur le principe de la répartition.

Cependant, même si le problème lié au financement des pensions serait retardé grâce à l'immigration, celle-ci ne constitue cependant pas une solution à long terme (OCDE, 2013). Premièrement, le nombre d'immigrants est faible par rapport à la population autochtone. Et deuxièmement, ces immigrés généreront à leur tour des droits à la pension dans l'avenir. Une combinaison à la fois de l'immigration et d'une augmentation de l'âge de départ à la retraite pourrait constituer une solution à plus long terme (Grenno, 2010).

L'analyse du système des pensions étant faite, il reste maintenant à déterminer l'impact sur le système des allocations de chômage.

D'abord, il a été convenu que ces travailleurs migrants et frontaliers cotisent dans leur pays d'emploi et selon la réglementation de celui-ci. Suivant qu'ils se trouvent en situation de chômage complet ou de chômage partiel, les prestations de chômage ne seront pas dues par la même institution. Cette distinction est visée dans le paragraphe a) de l'article 71 du règlement n°1408/71.

Premièrement, le travailleur en chômage partiel dans l'entreprise qui l'emploie reçoit les indemnités de chômage de la part de l'institution compétente de l'État dans lequel il exerce son emploi et selon la législation de celui-ci, de la même manière que s'il y résidait.

Ensuite, le travailleur en chômage complet, c'est-à-dire le migrant qui connaît une rupture de son contrat de travail, est indemnisé par son État de résidence et suivant la législation de ce dernier, de la même façon que s'il y avait exercé son dernier emploi (Pierini, F, 1997).

Un récapitulatif est repris dans le tableau 3.

Tableau 3 : Législation applicable en cas de chômage pour les travailleurs frontaliers et migrants.

	Chômage complet	Chômage partiel
Pays de cotisation	Pays d'emploi	Pays d'emploi
Pays d'indemnisation	Pays de résidence	Pays d'emploi

Source : Pauline CHRISTOPHE

Qu'en est-il de la sécurité sociale ? Les deux situations de chômage doivent être étudiée séparément et en fonction du caractère migrant ou frontalier du travailleur.

Dans un premier temps, assumons que le travailleur passe la frontière tous les jours pour se rendre sur son lieu de travail (il est donc frontalier). S'il se trouve en situation de chômage partiel, il percevra la prestation de la part de l'institution compétente du pays d'accueil, tout en cotisant dans ce pays. Dans le cas d'un chômage complet, c'est donc le pays d'origine qui se devra de supporter ce coût, alors que le travailleur cotise dans le pays d'accueil.

Dans un second temps, prenons l'hypothèse que le travailleur possède la qualité de migrant. Il est également admis qu'il cotise également dans son pays d'emploi. Dans ce cas-ci, qu'il se trouve en situation de chômage partiel ou de chômage complet, le travailleur recevra les allocations de chômage de la part du pays d'accueil (ou d'emploi).

Dans ces diverses situations, les immigrés contribuent au financement du système d'allocations de chômage du pays d'accueil. Cependant, il apparait clairement que tous ne bénéficient pas de prestations en provenance de ce dernier.

b) Impact indirect de l'immigration sur le régime de protection sociale

Faisons maintenant le lien entre le système de protection sociale et le marché du travail. Lors d'une complémentarité entre immigrés et natifs, il a été conclu que l'arrivée de ces immigrés entraîne une diminution du taux de chômage des autochtones à long terme, et donc une diminution des prestations de chômage versées par l'institution compétente. Dans le cas d'une substitution entre ces deux mêmes groupes, le chômage augmentera sur le court terme (faisant donc augmenter les prestations versées à ce titre) et baissera sur le long terme (faisant alors baisser les prestations versées). Une représentation de ces liens se trouve dans le tableau 4.

Tableau 4 : Impact de l'immigration légale des travailleurs salariés sur le marché du travail du pays d'accueil et répercussions sur les finances publiques (sécurité sociale).

Travailleur salarié immigré migrant ou frontalier	Emplois COMPLEMENTAIRES	Court terme	Aucun impact ni sur le niveau des salaires ni sur le niveau d'emploi des natifs
		Long terme	Diminution du chômage chez les natifs Diminution des prestations de chômage versées
	Emplois SUBSTITUTS	Court terme	Apparition d'un chômage chez les natifs Augmentation des prestations de chômage versées
		Long terme	Diminution du chômage chez les natifs Diminution des prestations de chômage versées

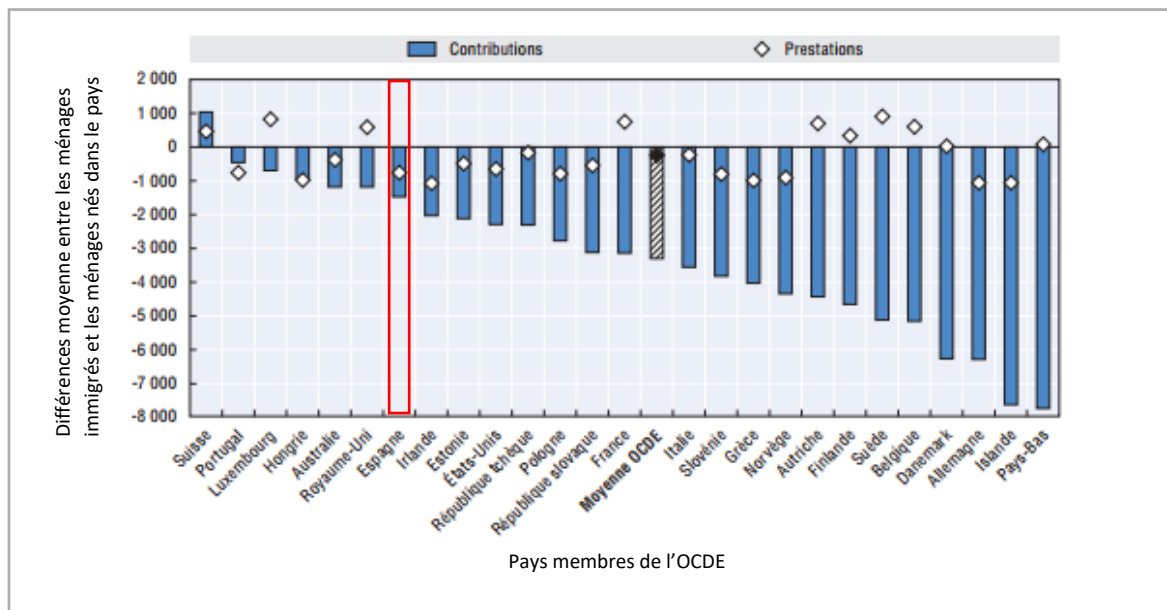
- Impact sur le marché du travail
- Impact sur le système de sécurité sociale (chômage)

Source : Pauline CHRISTOPHE

c) Situation fiscale nette des immigrés et des natifs

Il serait également intéressant de déterminer si ces migrants et frontaliers en provenance de pays à plus faibles revenus contribuent autant que les autochtones et s'ils perçoivent autant de prestations que ces derniers. Pour cela, une réponse générale aux deux questions²³ posées en début de la section 2.2 a été donnée par l'OCDE²⁴ (2013). Il ressort, de manière générale, que l'écart négatif observé entre la situation fiscale nette²⁵ des ménages immigrés et celle des ménages autochtones est induit, de manière générale, par une contribution inférieure (impôts et cotisations sociales) et non au bénéfice de prestations plus importantes (la situation fiscale nette des immigrés étant inférieure à celle des natifs). Cette conclusion peut également être validée dans le cas d'une migration en provenance de pays à faibles revenus à destination de pays de l'OCDE à revenus plus élevés. Cela peut être visualisé sur le graphique 9²⁶.

Graphique 9 : Différences moyennes en matière d'impôts/contributions et prestations entre les ménages immigrés et les ménages nés dans le pays, moyenne 2007-09. En EUR (PPA Ajustées).



Source : OCDE. (2013). *L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE*. Retrieved from <http://www.oecd.org/fr/els/mig/PMI-2013-chap3-impact-fiscal-de-l-immigration.pdf>

²³ « Les immigrés contribuent-ils autant que les autochtones au financement de la protection sociale ? » et « Coûtent-ils plus que ce qu'ils ne rapportent ? ».

²⁴ Seuls 20 pays de l'UE sur 28 sont repris dans le document. Cependant, les données ont tout de même été utilisées car 20 pays (dont l'Espagne, qui sera étudiée plus loin dans ce travail) de l'UE sur 28 sont repris dans le document, ce qui permet de donner une vision globale des impacts de l'immigration.

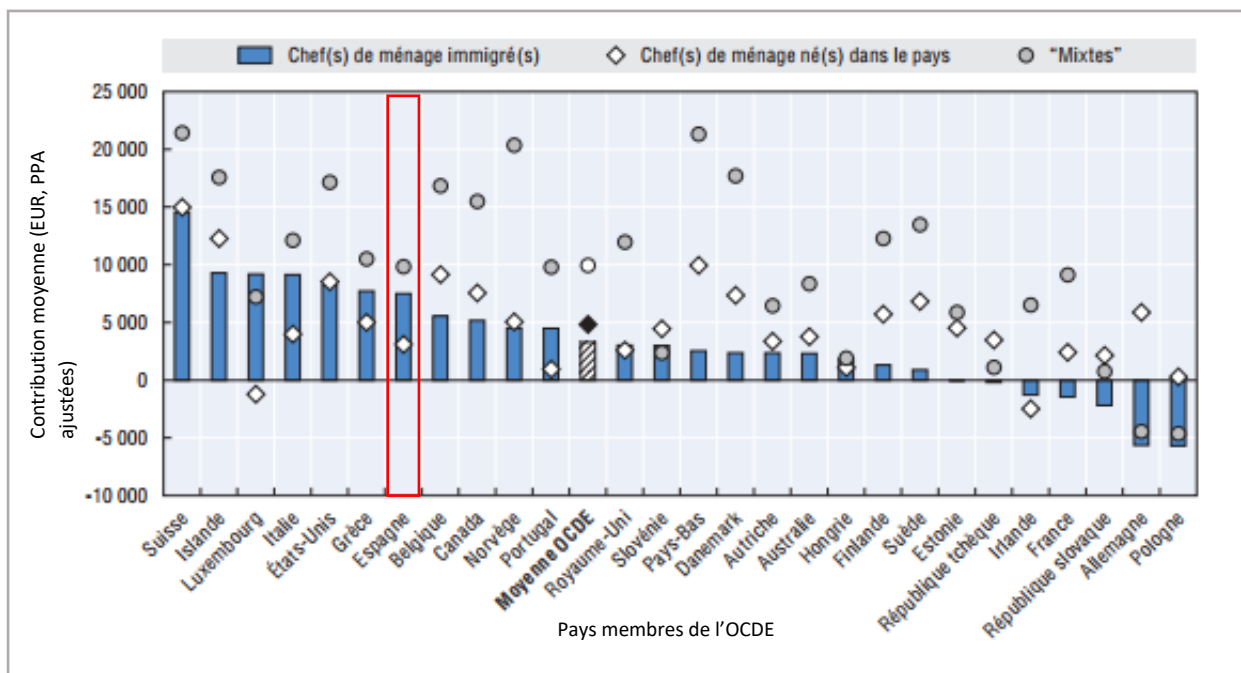
²⁵ Impôts et cotisations auxquelles on soustrait les prestations sociales perçues (OCDE, 2013).

²⁶ Un document chiffré illustrant cette conclusion se trouve en annexe 12.

Ensuite, est-ce que les immigrants bénéficient de prestations supérieures à leurs cotisations versées au système de protection sociale ? Il ressort de l'analyse effectuée par l'OCDE (2013) que la situation fiscale nette des ménages composés d'immigrés est positive dans la majorité des pays, ce qui signifie que les contributions sont supérieures aux prestations reçues. Cela peut être observé sur le graphique 10.

De plus, on peut également déduire de ce graphique que la situation fiscale nette des ménages immigrants est inférieure à celle des natifs pour la majorité des pays, excepté pour ceux de l'Europe du Sud (Italie, Grèce, Espagne et Portugal) et pour l'Irlande.

Graphique 10 : Contribution moyenne des ménages en matière de fiscalité directe nette, selon le statut migratoire du chef de ménage, moyenne 2007-09 (EUR, en PPA ajustées).

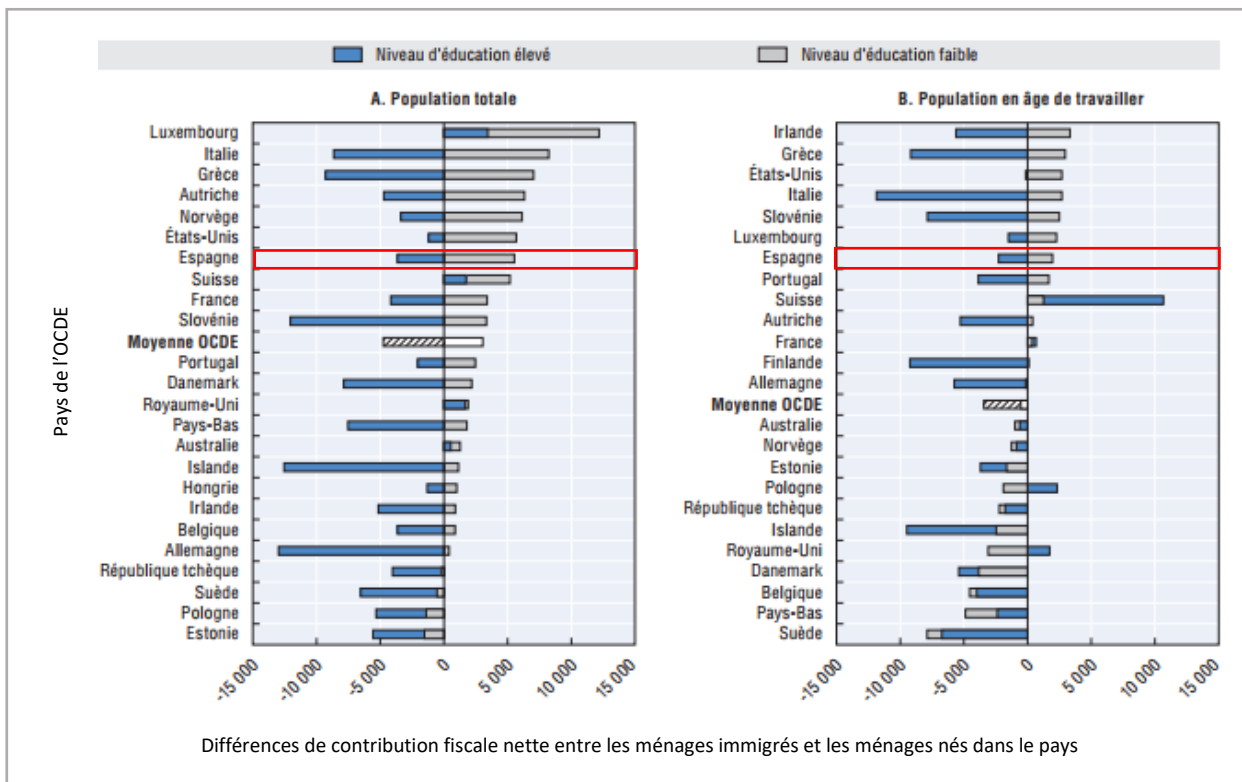


Source : OCDE. (2013). *L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE*. Retrieved from <http://www.oecd.org/fr/els/mig/PMI-2013-chap3-impact-fiscal-de-l-immigration.pdf>

En ce qui concerne le cas plus précis des ménages immigrants en provenance de pays à faibles revenus, ceux-ci perçoivent également des prestations inférieures par rapport aux ménages nationaux et contribuent moins au financement du système. Cependant, il n'est pas aisé de déterminer l'impact de cette immigration en se basant uniquement sur les différences de niveau d'instruction. Malgré cela, le graphique 11 montre que, dans la plupart des pays, les ménages « peu instruits » ont une contribution nette supérieure à celle des ménages autochtones

du même niveau d’instruction. Ce phénomène s’est particulièrement illustré dans les pays ayant accueilli un grand nombre de travailleurs immigrés peu instruits (Italie, Grèce et Espagne). De plus, ces différences de contributions nettes entre immigrés et natifs augmentent avec le niveau d’instruction. En effet, les immigrés ayant un niveau d’éducation élevé ne sont pas facilement substituables aux travailleurs nationaux du même groupe d’instruction, et ont donc moins de chances d’être employés que ceux-ci (OCDE, 2013)

Graphique 11 : Différences de contribution fiscale nette entre les ménages immigrés et les ménages nés dans le pays, selon le niveau d’éducation du chef de ménage, moyenne 2007-2009 (en Eur PPA ajustées).



Source : OCDE. (2013). *L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE*. Retrieved from <http://www.oecd.org/fr/els/mig/PMI-2013-chap3-impact-fiscal-de-l-immigration.pdf>

Remarques concernant le graphique 11

Le « niveau d’éducation élevé » correspond aux niveaux CITE 5 (enseignement supérieur de cycle court) et au-delà et le « Niveau d’éducation faible » correspond aux niveaux CITE 2 (premier cycle de l’enseignement secondaire) et en-deçà. Le CITE (Classification internationale de type de l’éducation) est un instrument ayant pour but d’établir des statistiques de l’éducation comparables au niveau international (Eurostat,2015). La classification va de CITE 0 (éducation de la petite enfance) à CITE 8 (niveau doctorat ou équivalent) (UNESCO, 2013).

En conclusion, les immigrés contribuent moins au financement du système de sécurité sociale que les natifs, mais perçoivent également moins de prestations. De plus, leur contribution fiscale nette étant positive, il peut être conclu que les prestations qu'ils perçoivent sont inférieures aux contributions qu'ils versent. En ce qui concerne le cas particulier des immigrés en provenance des pays à plus faibles revenus (et donc ayant un niveau d'instruction plus faible ». OCDE (2013)), on peut déduire qu'ils contribuent positivement au système de protection sociale compte tenu de leur contribution fiscale nette supérieure à celle des nationaux du même niveau d'instruction.

2.2.2. Travailleur détaché

Maintenant, passons à l'analyse du statut de travailleur détaché. La Commission européenne définit le travailleur détaché comme étant un « salarié envoyé par son employeur dans un autre État membre en vue d'y fournir un service à titre temporaire ». (Commission européenne, 2017). Ce travailleur reste donc assuré dans son pays d'origine mais est soumis au droit du travail (conditions de travail et rémunération) du pays qui l'accueille. Ce travailleur est donc assuré de percevoir le salaire minimum du pays qu'il emploie (Crouzel, 2013).

a) Impact direct de l'immigration sur le régime de protection sociale

Comme l'explique Elisabeth Morin-Chartier dans son papier (2017), il n'existe aucun impact direct de ces travailleurs détachés sur le système de protection sociale du pays d'accueil. Cependant, l'existence de ce type de travailleur est propice à l'apparition du phénomène de dumping social²⁷ et de concurrence déloyale, qui représente donc un impact indirect.

b) Impact indirect de l'immigration sur le régime de protection sociale

Dans le contexte des travailleurs détachés, le dumping social est défini comme étant « une situation où les fournisseurs de services étrangers proposent une meilleure offre que les fournisseurs de services locaux car leurs normes du travail sont plus faibles » (Kiss, 2017).

²⁷ Voir la section « Définitions et concepts » de ce mémoire.

Une autre définition intéressante a été donnée par Alexandre Defossez dans sa thèse²⁸ (Grumiau,2013). Cette définition est la suivante :

Une forme de concurrence déloyale consistant en l'exploitation délibérée, par un opérateur économique, d'une divergence entre les différentes règles de droit social des États membres de l'Union afin d'en tirer un avantage économique.

Cette situation de dumping social apparaît lorsque certains employeurs embauchent des salariés de pays tiers dans des conditions moins favorables que les employés natifs. Dans la majorité des cas, les travailleurs détachés sont largement sous-payés (parfois au salaire qu'ils auraient perçu dans leur pays d'origine) par rapport aux natifs occupés dans le même emploi et exploités (par exemple, ils sont occupés dans des conditions de travail jugées comme étant indignes) (Service d'information et de recherche sociale, 2017). Pour illustrer cette pratique de fraude sociale²⁹, l'affaire concernant le groupe Jost peut être citée. Début mai 2017, le groupe de transport et logistique était la cible de perquisitions, suspecté de dumping social. Travaillant avec des intermédiaires en Roumanie et Slovaquie, le groupe aurait embauché les chauffeurs envoyés par ces deux nations aux conditions d'emploi de leur pays d'origine (RTBF, 2017). Le tableau 5 décrit la différence entre un travailleur détaché et une situation de dumping social.

Dans ce cas-ci, il ressort que cette concurrence déloyale basée sur des différences de conditions sociales pour les travailleurs représente, en quelque sorte, un manque à gagner pour le système de sécurité sociale (et donc pour les finances publiques) du pays d'accueil (Morin-Chartier, 2017). En effet, suite à l'embauche par une entreprise de cette main d'œuvre en provenance de pays à faibles revenus (et donc avec un coût de main-d'œuvre moins cher dans leur pays d'origine) au lieu de travailleurs locaux, le financement de la sécurité sociale est moindre compte tenu que ces travailleurs cotisent dans leur pays d'origine. Un travailleur local étant soumis aux cotisations sociales de son pays et un travailleur détaché à celles de son pays d'origine, il est logique de déduire que, lorsque ces travailleurs sont détachés dans un autre État membre, ils créent un manque à gagner pour la sécurité sociale (un travailleur local cotiserait tandis qu'un détaché ne cotise pas dans l'État d'accueil).

²⁸ « Le dumping social dans l'Union européenne : Étude à l'aune du droit primaire et de la directive détachement », thèse de doctorat, Université de Liège.

²⁹Voir la section « Définitions et concepts » de ce mémoire.

Tableau 5 : Différence entre travailleur détaché et situation de dumping social.

	Travailleur détaché	Dumping social
Cotisations sociales	Pays d'origine	Pays d'origine
Droit du travail (salaires/ conditions de travail)	Pays d'emploi	Pays d'origine

Source : Pauline CHRISTOPHE

Un autre angle d'analyse est également intéressant à exploiter. Ce dumping social entraîne la perte de nombreux emplois sur le territoire du pays accueillant les travailleurs détachés concernés. Ce phénomène a notamment été observé dans le secteur de la construction belge, où près de 5.000 emplois salariés ont été perdus suite à l'embauche de ces travailleurs détachés « moins chers » via des entreprises de sous-traitance étrangères (Roularta Media Group, 2017).

Qui dit perte d'emplois dit augmentation du chômage chez les travailleurs natifs du pays d'accueil si ces-derniers ne retrouvent pas un emploi. Ces travailleurs auront donc recours à la sécurité sociale afin de percevoir les prestations de chômage auxquelles ils ont droit.

Il apparaît donc que le dumping social est néfaste pour les systèmes de sécurité sociale des pays accueillant cette main-d'œuvre détachée « à bas prix ». D'une part car ces travailleurs ne cotisent pas dans ce pays hôte, et d'autre part car ils créent des pertes d'emplois qui sont synonymes de chômage et donc de paiement de prestations de chômage supplémentaires.

Il est utile de mentionner que ce sont les secteurs de la construction, du transport ou encore du nettoyage qui souffrent le plus de cette concurrente basée sur les faibles coûts de main-d'œuvre (Bairiot, 2015).

En conclusion, l'immigration en provenance de pays à plus faibles revenus peut-être à la fois positive et négative pour le système de sécurité sociale du pays d'accueil. En effet, il est nécessaire de nuancer l'analyse en fonction du statut du travailleur immigrant et du degré de complémentarité ou de substitution de l'emploi exercé. Les différentes conclusions relevées dans cette section sont reprises dans le tableau 6.

Tableau 6 : Impact de l'immigration en provenance de pays revenu plus modestes sur le système de protection sociale du pays d'accueil.

Impact de l'immigration en provenance de pays à revenus plus modestes sur le système de protection sociale du pays d'accueil			
Statut du travailleur	Impact direct	Impact indirect	Situation fiscale nette
Migrant/frontalier	<p><u>Pensions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la population qui cotise pour les pensions <p><u>Soins de santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contribution positive <p><u>Chômage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contribution au financement du système d'allocations de chômage Tous ne bénéficient pas de prestations en provenance du pays 	<ul style="list-style-type: none"> Immigration provoque hausse des rémunérations des agents qualifié => travaillent plus longtemps et cotisent plus longtemps pour les pensions <p><u>Chômage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Complémentarité : Régule le marché à court terme Diminution du taux de chômage des autochtones à long terme, et donc une diminution des prestations de chômage versées Substitution : Augmentation du chômage à court terme (augmentation des prestations versées) Diminution du chômage à long terme (baisse des prestations versées) ⇒ Effet neutre 	Perçoivent moins de que les ménages nationaux et contribuent moins au financement du système.
Détaché		<ul style="list-style-type: none"> Manque à gagner pour le système de sécurité sociale Dumping social est néfaste pour le système de sécurité sociale car crée des pertes d'emplois 	

Source : Pauline CHRISTOPHE

Chapitre 3 : Etude du cas de la migration Roumaine en direction de l'Espagne

Etudions maintenant le cas particulier de l'immigration roumaine en Espagne. Les conclusions tirées précédemment sont-elles vérifiées dans ce cas précis ?

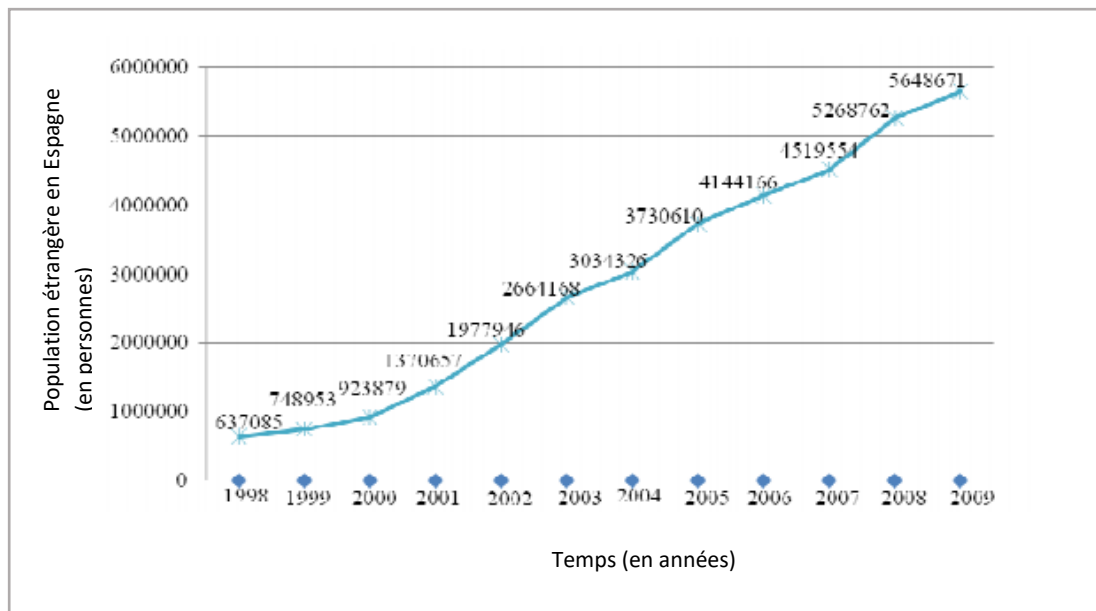
Ce chapitre va commencer par la mise en avant des caractéristiques des deux pays concernés par cette analyse, avant de se poursuivre par l'analyse à proprement parler des impacts économiques pour l'Espagne de cette immigration.

3.1. L'Espagne, terre d'immigration

Depuis plusieurs décennies, l'Espagne accueille un grand nombre d'immigrés. Cette tendance peut être facilement observée sur le graphique 12. Veuillez noter que les chiffres figurant sur ce graphique proviennent de la base de données de l'Institut National de Statistiques d'Espagne et couvrent la période de 1998 à 2009.

On y remarque une continuelle augmentation du nombre d'immigrés, passant de 637.085 en 1998 à 5.648.671 en 2009. En termes de pourcentages de la population totale en Espagne, le nombre d'étrangers est passé de 1.6% à 12.1% (Mora, 2011).

Graphique 12 : Evolution de la population étrangère en Espagne, 1998-2009.



Source : Mora, A. (2011). *El Impacto de la Inmigracion en la transformacion de la sociedad espanola*.

Dans son papier, Mora (2011) met aussi en évidence la migration en provenance d'Europe qui représentait 44.2% du nombre total d'étrangers présents sur le territoire espagnol en 2009. De plus, 91% de cette immigration européenne a pour pays d'origine plusieurs États de l'Union. Dans le cas qui nous intéresse dans ce travail, il est également précisé que l'immigration en provenance de Roumanie représente 14.1% de la population étrangère.

Avant de débiter l'étude du cas précis de la migration roumaine, quelques caractéristiques du travail issu de l'immigration en Espagne vont être citées (Maruri, Claramunt & Guillén, n.d), afin de mieux comprendre l'impact de cette dernière sur l'économie espagnole. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Cette population migrante est jeune et active.
- Le taux d'activité des immigrés est plus élevé que celui des autochtones.
- Le taux d'emploi des immigrés est également supérieur à celui des natifs.
- Le taux de chômage de la population active est plus élevé pour les immigrés que pour les autochtones.
- Les secteurs d'activité regroupant le plus grand nombre d'immigrés sont la construction, l'hôtellerie, le commerce, l'agriculture et les services ménagers.
- Cette main d'œuvre migrante se concentrent principalement dans des métiers manuels, avec pour caractéristiques des salaires bas, de mauvaises conditions de travail ainsi qu'un prestige social relativement faible. De plus, la majorité de ces emplois sont considérés comme étant pénibles ou dangereux.
- Les travailleurs illégaux (sans papiers) exercent des activités « en noir » et disposent de moins de possibilités que les natifs espagnols pour se sortir de cette situation d'illégalité.

La littérature économique espagnole distingue également des effets de cette migration illégaux sur le marché du travail et sur les dépenses publiques. Ces effets sont de trois types. D'abord, l'immigration a été observée comme étant créatrice d'emplois.

De plus, l'Espagne est devenue un pays d'immigration plutôt que d'émigration dès la moitié des années 90 (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008). En effet, comme l'expliquent Domongo, Alonso et Maisongrande (2008), ce pays a connu une augmentation significative du nombre d'étrangers présents sur son territoire durant la première moitié du XXI^e siècle. Ces derniers étaient 0.9 millions à la date du 1^{er} janvier 2000 et de 5.2 millions (ils représentaient

11,3% de la population résidant en Espagne. De plus, 2.1 millions de ces étrangers provenaient de pays autres que ceux faisant partie de l'Union européenne) à la date du 1^{er} janvier 2008.

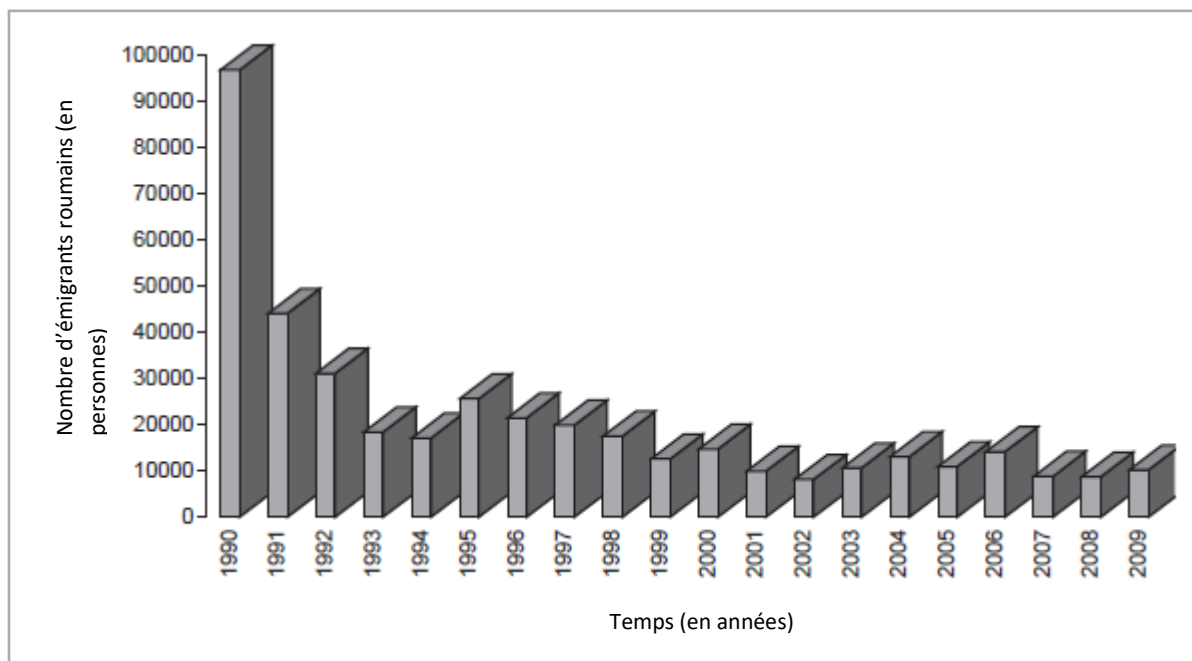
3.2. La migration roumaine, un phénomène qui ne date pas d'aujourd'hui

Intégrée à l'Union européenne en 2007, la Roumanie a fait couler beaucoup d'encre quant à l'arrivée de sa main d'œuvre « bon marché » sur les territoires des autres États membres.

Le phénomène migratoire roumain en direction des pays européens n'est cependant pas récent et a connu des périodes plus intenses que d'autres.

Le graphique 13 montre l'évolution du nombre d'émigrants roumains de 1990 à 2009.

Graphique 13 : Evolution du nombre d'émigrants roumains de 1990 à 2009.



Source : Vasilcu,D., & Séchet,R. (2011). *Vingt ans d'expérience migratoire en Roumanie postcommuniste*.

Afin de comprendre les raisons de cette migration roumaine en direction de l'Espagne, il est nécessaire de tenir compte de ses migrations antérieures à partir des années 90 (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

Sous le régime communiste, les migrations étaient souvent synonymes de fuite et d'exil. Des milliers de personnes ont fui le pays en tant que réfugiés politiques et avaient principalement les qualités de diplomates, ou encore d'industriels fuyant le régime communiste.

XXXIX

Cependant, il est difficile de quantifier cette migration de bourgeois et d'intellectuels roumains compte tenu de leur caractère illégal et de l'exposition à un danger de mort en découlant. D'autres types de migrations ont également été observés durant cette période, à savoir les mouvements transfrontaliers, la migration des étudiants de la Nomenklatura³⁰ ou encore les migrations à caractère ethnique légalisées par le régime communiste³¹ (Michalon & Nedelcu, 2010).

Ensuite, après la chute du Rideau de fer en 1989, évènement historique marquant la fin du régime communiste et la chute du régime roumain, de nombreuses usines ont vu leurs portes se fermer, ce qui provoqua d'importants flux migratoires, avec pour principale destinations les pays voisins, dans un premier temps (en grande partie l'Allemagne) (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008) et, par la suite, les pays plus lointains comme la France, l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne (Pittau & Ricci, 2015). Mais, étant donné l'instabilité politique et économique de la Roumanie, les pays de l'UE-15 ont décidé d'instaurer une politique migratoire afin de contrôler l'immigration illégale en provenance de ce pays, ce qui favorisa la prolifération d'une migration roumaine clandestine (Vasilcu & Séchet, 2011). Ensuite, grâce à la fin de l'obligation de possession d'un visa Schengen en 2002 pour les ressortissants roumains pour les séjours inférieurs à trois mois, le nombre d'émigrés roumains a augmenté, car leurs contraintes rencontrées lors de leurs déplacements se sont vues diminuer. En effet, il a été enregistré qu'une famille sur trois ainsi que 23% des adultes choisissent d'émigrer, en grande partie vers l'Italie et l'Espagne, qui sont devenus les deux principales destinations de ces migrations (Pittau & Ricci, 2015).

Un évènement important aura également un impact sur cette migration à savoir l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007. Cependant, les citoyens roumains n'obtiennent pas une totale libre circulation au sein de l'Union européenne. En effet, certains pays déjà membres ont pris la décision d'infliger à ce nouveau membre une « période de transition » d'une durée maximale de sept ans avant que ses ressortissants (au nombre de 30 millions début 2014) puissent circuler librement dans le cadre de leur travail. Le but de cette mesure était de limiter l'impact de cette migration roumaine sur les marchés du travail des États déjà membres de l'UE. Il a cependant été observé que la majorité des pays de l'UE ont accueilli

³⁰ « En politique, liste de personnes bénéficiant de privilèges, dans le régime soviétique » (Source : <http://www.universalis.fr/dictionnaire/nomenklatura/>)

³¹ Entre 1970 et 1980, environ 360 000 Roumains ont pu émigrer légalement (Michalon & Nedelcu, 2010).

les travailleurs migrants bulgares et roumains avant la fin de la période de transition. (Pittau & Ricci, 2015). Cependant, neuf pays n'ont retiré cette restriction qu'à partir du 1er janvier 2014, date marquant la fin de cette période transitoire de maximum sept ans. (La Libre.be, 2017). L'Espagne a, quant à elle, fixé la durée de la période transitoire à maximum deux ans (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

Les migrations en provenance de la Roumanie ont suivi la même évolution que celle des pays du Sud, en conservant par exemple la prépondérance des migrations peu qualifiées, l'augmentation de la mobilité des travailleurs qualifiés ainsi que la présence de plus en plus importante de femmes parmi ces immigrés roumains (Vasilcu & Séchet, 2011).

Depuis 2007, la principale destination de la population roumaine est l'Espagne. Cela peut être observé dans le tableau 7 (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

Tableau 7 : Principaux pays d'accueil par le nombre de citoyens bulgares et résidents roumains en 2007.

2007	Bulgarie	2007	Roumanie
Espagne	124.973	Espagne	539.507
Allemagne	41.947	Italie	342.200
Italie	19.924	Allemagne	78.452
Autriche	6.910	Hongrie	66.951
République tchèque	4.285	Autriche	23.048

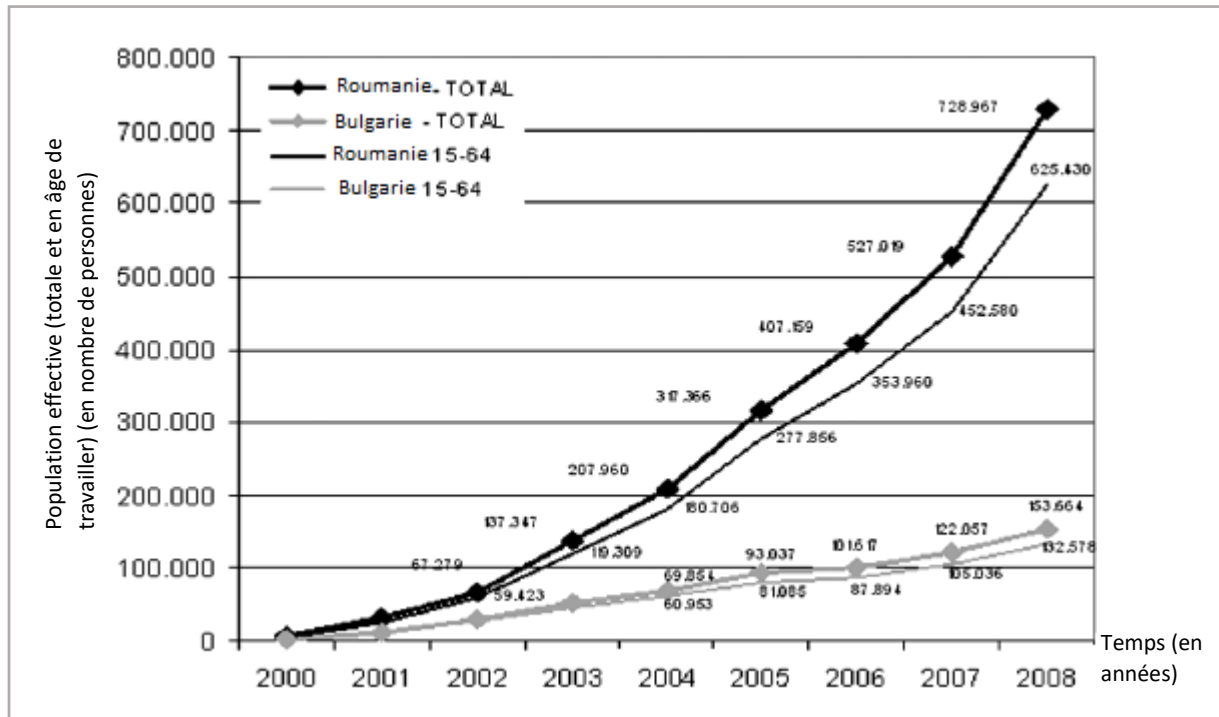
Ce tableau a été traduit en langue française. Le tableau original provient de la source suivante : (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

Comme cela peut être observé sur le graphique 14, la communauté migrante roumaine a connu une augmentation importante de ses membres, une première fois à partir de 2002 puis une seconde fois dès 2007³², pour atteindre le nombre de 728 967 personnes en 2008. Ces immigrés roumains sont ainsi devenus la communauté étrangère la plus importante en Espagne, passant devant les immigrés marocains, qui représentaient jusque-là la majorité des étrangers présents sur le sol espagnol (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

³² On remarque sur le graphique que la pente de la courbe représentant le nombre d'immigrés roumains en Espagne devient plus pentue à deux périodes bien précises (que ce soit pour le nombre total ou pour le nombre de personnes en âge de travailler) : la première fois en 2002 suite à la suppression de l'obligation de possession d'un visa Schengen, et ensuite en 2007 suite à l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne.

De plus, il ressort de ce graphique que la majorité de immigrants sont considérés comme étant en âge de travailler³³ (85% à 90% des étrangers roumains). Il peut donc être supposé que la nature première de cette migration vers l'Espagne serait dans le but de trouver du travail.

Graphique 14 : Evolution de la population bulgare et roumaine effective (totale et en âge de travailler) recensée en Espagne entre 2000 et 2008. Population au 1^{er} janvier. (Source ; Registre permanent (INE)).



Ce graphique a été traduit en langue française. Le graphique original provient de la source suivante : (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

3.3. Quelques caractéristiques supplémentaires de cette population migrante présente sur le sol espagnol

Après avoir expliqué brièvement les grandes étapes de la migration roumaine et de son importance en Espagne, il est ensuite nécessaire de donner quelques précisions supplémentaires concernant cette population migrante.

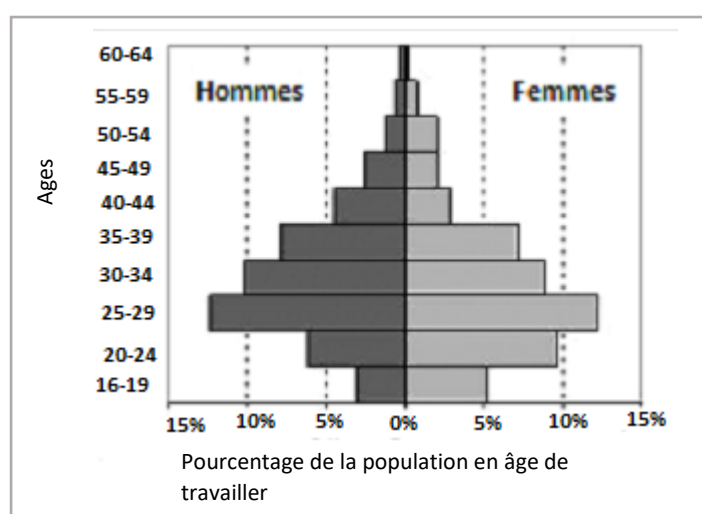
Domingo, Alonso et Maisongrande (2008) citent dans leur papier certaines caractéristiques de cette population roumaine présente en Espagne. Il importe de mentionner que les auteurs ont réalisé leur analyse sur la base d'un échantillon de la population totale ayant

³³ La population en âge de travailler est définie par les personnes dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans dans le graphique 12.

immigré en Espagne. Cet échantillon représente la population en âge de travailler, c'est-à-dire comprise entre 16 et 64 ans, et correspond approximativement à 86%³⁴ de l'ensemble des immigrants roumains en 2008.

Dans un premier temps, il apparaît clairement que la population migrante de l'échantillon est en majorité assez jeune. En effet, le groupe d'âge le plus représenté est celui des 25-29 ans, soit 25% de la population en âge de travailler. Cela peut être observé dans le graphique 15. Cette constatation a également été émise par De La Croix, Docquier et Van Der Linden (2011).

Graphique 15 : Structure par sexe et par âge de la population roumaine âgée de 16 à 64 ans et résidant en Espagne.



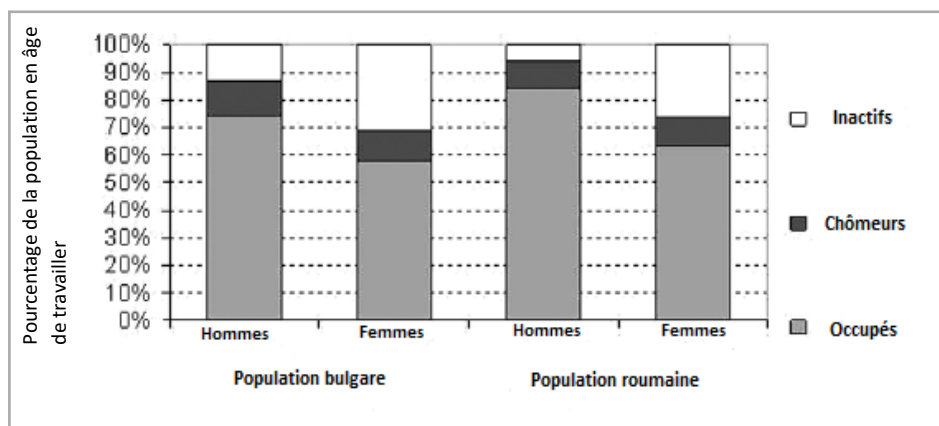
Ce graphique a été traduit en langue française. Le graphique original provient de la source suivante : (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

Ensuite, il est nécessaire de mentionner que la majorité des immigrants roumains sont occupés et exercent donc un emploi. En effet, comme on peut le voir sur le graphique 16, approximativement 85% des hommes et 65% des femmes ont été recensés comme étant occupés, 10% des hommes et 10% des femmes comme chômeurs et pour terminer 5% des hommes et 25% des femmes comme inactifs³⁵. Il apparaît également que le niveau d'éducation et d'instruction des immigrants roumains est majoritairement faible, car il dépasse rarement le niveau des études secondaires, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes (graphique 17).

³⁴ Ce pourcentage est obtenu grâce aux données représentées sur le graphique 12. En effet, on peut voir que la population totale d'immigrants roumains s'élève à 728 967 personnes tandis que le nombre d'immigrants en âge de travaillé est de 625.430.

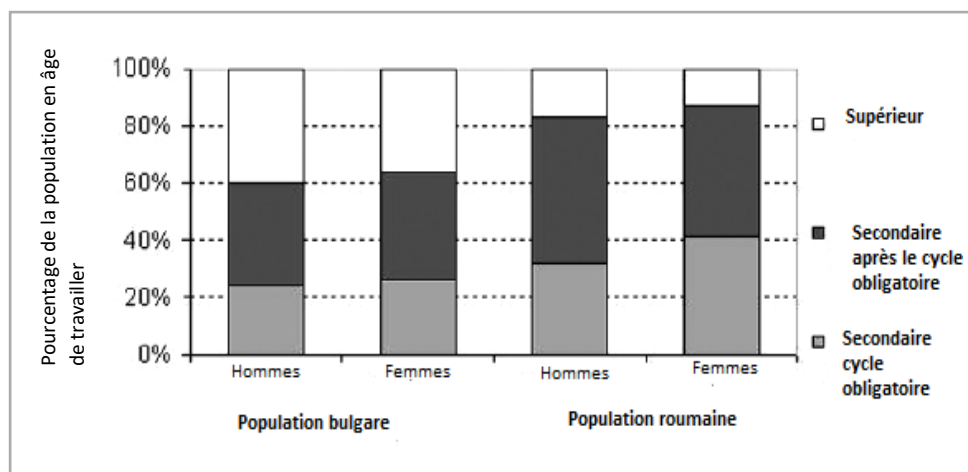
³⁵ Les trois termes, « occupés », « inactifs » et « chômeurs » sont définis dans la section « Définitions et concept » de ce mémoire.

Graphique 16 : Distribution de la population bulgare et roumaine de 16 à 64 ans résidant en Espagne.



Ce graphique a été traduit en langue française. Le graphique original provient de la source suivante : (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

Graphique 17 : Distribution de la population bulgare et roumaine entre 16 et 64 ans résidant en Espagne suivant le niveau d'instruction et par sexe.



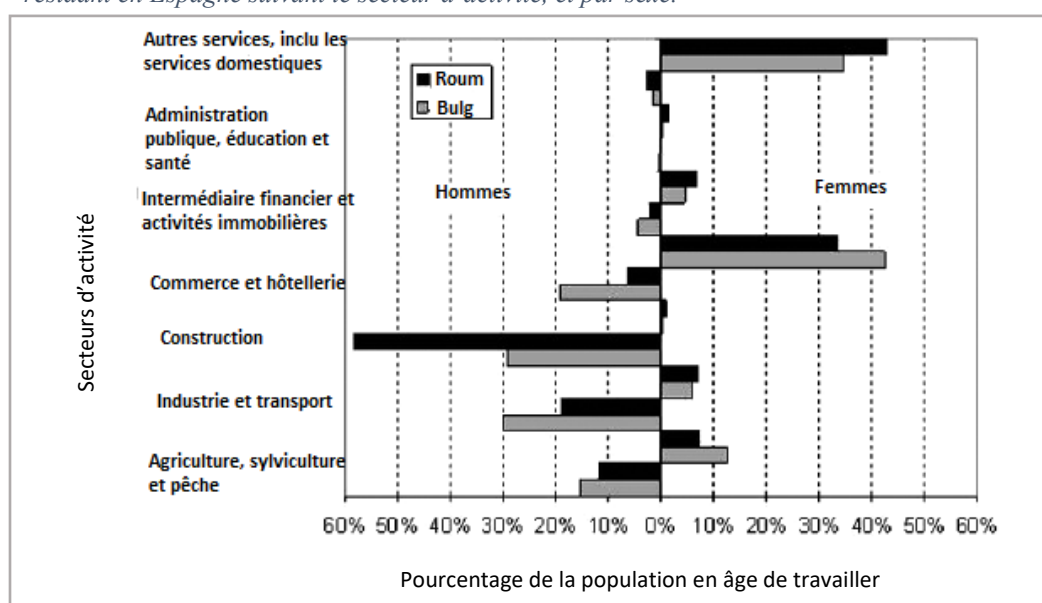
Ce graphique a été traduit en langue française. Le graphique original provient de la source suivante : (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

Remarques concernant le graphique 17

En Espagne, l'enseignement est obligatoire jusque 16 ans, et donc jusque la 4^{ème} année d'études secondaires. Cela correspond à la catégorie « Secondaire cycle obligatoire ». Les deux dernières années d'études secondaires, considérées comme non-obligatoires représentent la catégorie « Secondaire après le cycle obligatoire ». La dernière catégorie, « Supérieur », désigne les années d'études supérieures après les 6 ans d'études secondaires. (Source : Euroguidance. (2012). *Système éducatif espagnol.*)

Le graphique 18, quant à lui, permet de visualiser les types d'emplois exercés par les immigrés roumains. En ce qui concerne les hommes, un peu moins de 60% de la population active exerce son activité dans le secteur de la construction. Le deuxième secteur le plus important est celui de l'industrie et du transport (un peu moins de 20% des hommes y sont occupés), suivi de près par le secteur regroupant l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Pour les femmes, le constat est tout autre. En effet, ces dernières sont principalement employées dans le secteur des services domestiques (environ 45%) et dans le secteur du commerce et de l'hôtellerie (approximativement 35%).

Graphique 18 : Répartition de la population occupée bulgare et roumaine de 16 à 64 ans résidant en Espagne suivant le secteur d'activité, et par sexe.



Ce graphique a été traduit en langue française. Le graphique original provient de la source suivante : (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

L'élément suivant à prendre en compte concerne la situation économique de ce pays. La Roumanie fait partie des deux pays ayant les plus faibles revenus de l'Union européenne, comme cela peut être observé sur le tableau 8.

Ce tableau donne une indication des RNB³⁶ pour chaque État membre de l'UE en 2016. Il ressort que la Roumanie se trouve dans la catégorie des « Pays à revenu intermédiaires de la tranche supérieure »

³⁶ Le RNB (Revenu National Brut) est considéré comme étant un indicateur de richesse. Afin de pouvoir comparer des données au niveau international, on peut convertir les données en une monnaie commune (en général le dollar américain). Cette conversion est réalisée sur la base des taux de change corrigés dans le but tenir compte des différences de pouvoir d'achat (on appelle cela les taux de change à parité de pouvoir d'achat (PPA)) (Source : Réformes économiques. (2006). Chapitre 6. Indicateurs alternatifs du bien-être).

En effet, le RNB par habitant roumain se monte à 9.470 dollars américains. Il peut donc être conclu que, suite à ce niveau de vie inférieur à la moyenne européenne et en raison de leur appartenance aux pays ayant les plus faibles niveaux de vie l'UE, les ressortissants roumains décident de migrer vers d'autres États qui leur offre un niveau de vie supérieur à celui qu'ils ont dans leur pays d'origine

De plus, comme mentionné précédemment, l'Espagne est l'un des États qui accueille le plus grand nombre de migrants roumains. De manière intuitive, on pourrait croire que le choix de destination se tournerait vers le pays enregistrant le niveau de vie le plus élevé, ou encore les revenus les plus élevés. Il n'en est cependant rien. L'Espagne n'enregistre pas le RNB par habitant en SPA le plus élevé de l'UE28 (comme on peut le voir en vert dans le tableau 8). Ce choix de destination résulte d'une attitude plus tolérante de ces deux pays envers les immigrants, principalement peu qualifiés en ce qui concerne les ressortissants roumains.

Pour terminer, le coût horaire de la main-d'œuvre roumaine étant de 5.5€/heure³⁷, cela fait de celui-ci un des plus faibles de l'Union européenne (seule la Bulgarie présente un coût horaire inférieur) (Eurostat, 2017).

³⁷ Voir annexe 6.

Tableau 8 : RNB par habitant par État membre de l'UE en 2016 (en dollars américains).

Pays	RNB par habitant 2016 (atlas method, Dollars américains)
Luxembourg	76.660
Danemark	56.730
Suède	54.630
Irlande	52.560
Pays-Bas	46.310
Autriche	45.230
Finlande	44.730
Allemagne	43.660
Royaume-Uni	42.390
Belgique	41.860
France	38.950
Italie	31.590
Espagne	27.520
Malte	24.140
Chypre	23.680
Slovénie	21.660
Portugal	19.850
Grèce	18.960
Estonie	17.750
République-Tchèque	17.570
Slovaquie	16.810
Lituanie	14.770
Lettonie	14.630
Pologne	12.680
Hongrie	12.570
Croatie	12.110
Roumanie	9.470
Bulgarie	7.470

→ Pays à revenu élevé

Pays membres de l'UE2

→ Pays à revenu intermédiaires de la tranche supérieure

Source : L'Équipe Données de la Banque Mondiale. (2016). *Nouvelle classification des pays en fonction de leur revenu : actualisation 2016*

Remarque concernant le tableau 8 (données au 1er juillet 2016)

RNB par habitant inférieur ou égal à 1 025 dollars = pays à faible revenu

RNB par habitant compris entre 1 026 et 4 035 dollars = les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure

RNB par habitant compris entre 4 036 à 12 475 dollars = pays à revenu intermédiaires de la tranche supérieure

RNB par habitant supérieur ou égal à 12 476 dollars = pays à revenu élevé

(Source : L'Équipe Données de la Banque Mondiale. (2016). *Nouvelle classification des pays en fonction de leur revenu : actualisation 2016.*)

3.4. Quels impacts économiques pour l'Espagne, terre d'accueil de ces immigrés ?

De nouveau, le marché du travail et les finances publiques seront pris pour analyse, tout comme dans le chapitre précédent.

En raison des caractéristiques de la population immigrée roumaine se trouvant sur le territoire espagnol, les conclusions tirées dans le chapitre 2 concernant les impacts sur le marché du travail et sur les finances publiques peuvent être adaptées à ce cas bien précis.

D'abord, rappelons les différents traits caractéristiques de cette population immigrée mentionnés au point 3.3. Les données ci-dessous proviennent de l'Institut National des Statistiques espagnol (INE).

- 86% des immigrés roumains fait partie de la catégorie des personnes en âge de travailler.
- La population en âge de travailler est majoritairement jeune (la catégorie d'âge la plus représentée est celle des 25-29 ans, avec 25% du total de la population en âge de travailler et est considérée en majorité comme étant « occupée » (85% des hommes et 65% des femmes).
- Le niveau d'éducation de cette population en âge de travailler apparaît comme étant faible (il ne dépasse que très rarement le niveau secondaire).
- Les hommes sont présents en majorité dans le secteur de la construction (60%) et sont donc présents dans un domaine dans lequel ils convergent avec les nationaux. Les femmes quant à elles sont présentes principalement dans deux secteurs : les services domestiques et le commerce et l'hôtellerie.
- Le coût horaire de la main-d'œuvre roumaine est l'un des plus faibles de l'Union européenne.
- La Roumanie fait partie des pays ayant les plus faibles revenus de l'Union européenne et fait partie de la catégorie des « Pays à revenu intermédiaires de la tranche supérieure ».

Grâce à ces diverses constatations, il est possible de déterminer l'impact économique de l'arrivée de cette population roumaine sur le marché du travail ainsi que sur les finances publiques espagnoles.

3.4.1. Impact sur le marché du travail

Une question importante à se poser pour la suite de l'analyse est de savoir si les nouveaux immigrés exercent des activités complémentaires ou substitutes à celles exercées par les nationaux espagnols.

Durant la période entre 2001 et 2008, l'immigration a eu un rôle régulateur sur ce marché du travail. En effet, elle a permis de résoudre les désajustements en occupant des emplois mis de côté par la population autochtone à cause de leur caractère peu valorisant, peu sûr et peu rémunéré. On retrouve cette tendance principalement dans le secteur de la construction (60% des hommes immigrés roumains sont occupés dans ce secteur), des services et des travaux domestiques (45% des femmes immigrées de nationalité roumaine exercent un emploi dans ce domaine) (Mora, 2011). Donc, il en ressort que les immigrés roumains sont complémentaires aux natifs espagnols dans ces secteurs d'activité. L'impact sur le marché du travail sera donc positif car, sur le court terme, l'immigration aura permis de réguler l'emploi dans ces deux secteurs, tandis que sur le long terme, une augmentation du niveau de salaire ainsi que du nombre de natifs embauchés dans ces secteurs seront observés.

En ce qui concerne les autres activités exercées par les travailleurs roumains, le constat est tout autre. Comme expliqué précédemment, la deuxième activité exercée par les immigrants de sexe masculin se réfère au secteur de l'industrie et du transport. Dans ce cas-ci, on observe une substitution entre immigrés et natifs (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008), ce qui entraîne donc une augmentation du taux de chômage des natifs sur le court terme, avec toutefois un effet neutre sur le long terme (Somerville & Sumption, 2009).

Il reste cependant des secteurs d'activité dans lesquels on observe une dynamique de spécialisation des travailleurs nationaux. En effet, les emplois des secteurs liés aux activités financières et à l'administration publique, l'éducation et la santé sont majoritairement occupés par des nationaux, avec un accès restreint pour les travailleurs étrangers (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008)

Ces observations peuvent être observées grâce aux chiffres repris dans le tableau 9.

Tableau 9 : Évolution de la main d'œuvre roumaine et espagnole suivant les secteurs d'activité et le sexe.

Secteurs d'activité	Différence entre 2005 et 2007 Espagne		Différence entre 2005 et 2007 Roumanie	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture, sylviculture et pêche	-77.614	-34.256,5	8.2223,3	2.261,8
Industrie et transport	-12.348,6	12.217,5	3.815,6	4.310,8
Construction	89.300,4	23.692,5	69.975,6	-45,7
Commerce et hôtellerie	47.363	121.432,1	-7.689,3	30.381,4
Intermédiaire financier et activités immobilières	154.872,6	156.711,8	2.498,9	8.755,9
Administration publique, éducation et santé	-2.293,3	161.424,1	-664,8	1.796,9
Autres services, inclus les services domestiques	36.172,1	18.791,5	1.997,8	25.323,6
Population active totale	235.452,3	460.013	78.457,2	72.784,6

Légende

○ Complémentarité

○ Substitution

○ Spécialisation des travailleurs nationaux

Ce tableau a été traduit en langue française. Le tableau original provient de la source suivante : (Domingo, Alonso & Maisongrande, 2008).

Il a également été démontré que ces immigrés en situation régulière gagnent entre 7.2 et 16.3% de moins que les locaux espagnols et sont beaucoup plus sujets aux accidents de travail que les locaux (Mora, 2011).

Donc, pour conclure cette analyse du marché du travail, il ressort majoritairement un effet positif dû à la complémentarité des emplois exercés par les immigrés roumains et les autochtones espagnols (dans la plupart des cas). Les salaires et le nombre de travailleurs embauchés (natifs et immigrés) augmenteront.

3.4.2. Impact sur les finances publiques

Le cas espagnol a été évoqué par David De La Croix, Frédéric Docquier et Bruno Van Der Linden dans un document paru en 2011. Comme mentionné précédemment, ils y expliquent que l'immigration à destination de l'Espagne concerne une population jeune, majoritairement peu qualifiée et en provenance en premier lieu de pays de l'Est (comme par exemple la Roumanie). Ce rajeunissement de la population permis par cette immigration a un impact positif sur les finances publiques en ce qui concerne le financement du vieillissement de cette population. Précisons tout d'abord que le cas espagnol du vieillissement de la population est particulier dans le sens où le baby-boom est apparu 10 ans plus tard comparé aux autres pays

développés européens, ce qui signifie que l'impact négatif sur le système des pensions se présentera aux alentours de l'année 2025 (Grenno ,2010).

Javier Vazquez Grenno (2010) cite deux éléments pouvant atténuer ces effets négatifs du vieillissement de la population sur le financement des pensions. Tout d'abord, l'auteur cite l'augmentation de la population en âge de travailler suite à l'arrivée de ces immigrants européens. Cela augmenterait donc les contributions servant à financer les pensions. Ensuite, il cite les taux de fertilité plus élevés des immigrants comparés à ceux de la population espagnole, constatation également faite par Mora (2011). En effet, Grenno (2010) rapporte dans son papier les conclusions d'une étude réalisée par Roig-Vila et Castro-Martin en 2007, mettant en avant un taux de fertilité des femmes étrangères de 2.12 enfants comparé à 1.19 pour les femmes espagnoles.

De plus, on peut voir sur le graphique 9 que les immigrants reçoivent moins de prestations et contribuent moins au système de protection sociale que les autochtones. Il est également intéressant de mentionner que la contribution fiscale nette des immigrants est positive et supérieure à celle des natifs (graphique 10). Pour terminer, Les ménages immigrants peu instruits présentent une contribution nette supérieure à celle des nationaux du même niveau intellectuel.

Il ressort clairement de l'étude de ce cas particulier que l'immigration roumaine engendre des effets positifs sur le marché du travail espagnol compte tenu des caractéristiques de cette population. Exerçant principalement des emplois complémentaires à ceux occupés par les natifs espagnols, la loi de l'offre et de la demande suggère une diminution du taux de chômage à long terme. En ce qui concerne le système de protection sociale, l'impact est également positif. En effet, il est ressorti de la littérature économique espagnole que l'immigration roumaine contribuerait au financement du système de prestation de pensions et au ralentissement des effets négatifs du vieillissement de la population sur celui-ci. De plus, les immigrants roumains ont une contribution au système supérieure au montant qu'ils perçoivent en termes de prestations.

Conclusion

De nos jours, la migration intra-européenne, facilitée par la mise en place d'une coordination des règles de sécurité sociale, est devenue monnaie courante au sein de l'Union européenne et est majoritairement représentée par les travailleurs en provenance de Roumanie et de Bulgarie. Cette population migrante est la plus importante à la date d'aujourd'hui (Pittau & Ricci, 2015).

Malgré le fait que cette libre circulation fasse partie des libertés fondamentales des citoyens de l'Union européenne, elle n'est cependant pas sans effet pour les pays d'accueil. Le présent travail avait pour but de répondre à la question suivante : « L'immigration des travailleurs provenant de pays à revenus plus modestes vers les pays plus riches est-elle positive ou non pour le marché du travail et les finances publiques du pays d'accueil ? ».

Il est ressorti de l'analyse effectuée dans ce mémoire que l'arrivée de ces immigrés en provenance de pays à plus faibles revenus avait, à la fois des effets positifs et négatifs sur le marché du travail ainsi que sur les finances publiques.

En ce qui concerne le marché du travail, l'impact est d'abord fonction du degré de substitution ou de complémentarité entre immigrés et natifs. Etant donné que les immigrés en provenance de pays à faibles revenus occupent soit des emplois délaissés par les natifs, soit des emplois substitués majoritairement peu qualifiés, il est important d'analyser chacune des situations.

Concernant l'impact sur les finances publiques, et plus précisément sur le système de sécurité sociale, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs paramètres, à savoir le statut du travailleur immigrant salarié, le degré de complémentarité/substitution de l'emploi exercé ainsi que le caractère direct ou indirect de cet impact. Pour les travailleurs migrants et frontaliers, la conclusion est simple : l'impact direct est positif pour le pays hôte (augmentation de la population pouvant cotiser). Pour l'impact indirect, l'analyse est plus nuancée. Une complémentarité entraîne une régularisation du marché à court terme ainsi qu'une baisse du chômage à long terme et donc une baisse des prestations versées à ce titre, tandis qu'une substitution entre les emplois a pour effet d'augmenter les prestations versées à court terme (suite à la hausse du taux de chômage).

Il est également apparu que l'arrivée de cette main-d'œuvre « meilleur marché » était source de dumping social et de manque à gagner pour la sécurité sociale du pays d'accueil.

Ces diverses conclusions ont été confirmées lors de l'analyse du cas particulier de la migration roumaine en direction de l'Espagne.

Il n'existe donc pas de réponse précise à cette question, car il est nécessaire de la nuancer suivant plusieurs caractéristiques qui diffèrent d'un pays à l'autre. Chaque cas de migration doit être analysé indépendamment des autres, en prenant en compte les caractéristiques de la population migrante ainsi que du pays hôte, mais aussi la conjoncture économique et l'évolution démographique de chaque pays.

Bibliographie

a) Livres

Commission européenne. (1995). *Vos droits de sécurité sociale quand vous vous déplacez dans l'Union européenne*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes.

Commission européenne. (2010). *Les dispositions européennes en matière de sécurité sociale : vos droits lorsque vous circulez dans l'Union européenne*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes.

Jurion,B.(2006). *Economie politique*. (3^eédition). Editions De Boeck Université.

Pennings, F. (2010). *European Social Security Law*. (5th edition). Cambridge, United Kingdom: Intersentia Ltd.

Pennings, F. (2015). *European Social Security Law*. (6th edition). Cambridge, United Kingdom: Intersentia Ltd.

Perloff,J-M. (2014). *Microeconomics with calculus*. (3rd Edition). UK: Pearson Education Limited.

b) Littérature scientifique

Borjas, G (2003). *The Labor Demand Curve Is Downward Sloping: Re-examining the Impact of Immigration on the Labor Market*, Quarterly Journal of Economics

Boubtane,E. (2010). *Immigration et âge de départ à la retraite*. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-economique-2010-5-page-917.htm>

Chojnicki, X., & Ragot,L. (2012). *Immigration, vieillissement démographique et financement de la protection sociale*. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-economique-2012-3-page-501.htm>

Domingo,A., Alonso, F ., & Maisongrande,V. (2008). *LA INSERCIÓN LABORAL DE LOS INMIGRANTES RUMANOS Y BÚLGAROS EN ESPAÑA*

Dumont,D.(2009). *Les traductions de l' "activation"*. *La douce européanisation des systèmes nationaux de protection sociale*. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2009-2-page-1.htm>

Dustmann, C., Glitz,A., & Frattini,T.(n.d.). *The Labour Market Impact of Immigration*. Retrieved from http://www.ucl.ac.uk/~uctpb21/doc/CDP_11_08.pdf

Jayet, H. (1998). *L'impact économique de l'immigration sur les pays et régions d'accueil : modèles et méthodes d'analyse*. Retrieved from <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/DE20-2.pdf>

- Levine, L. (2010). *Immigration: the effect on low-skilled and high-skilled native-born workers*. Congressional Research Service.
- Maruri, I., Claramunt, C., & Guilles, A. (n.d). *Inmigración, mercado de trabajo y Seguridad Social: evidencia empírica española e implicaciones de política económica*. Retrieved from http://www.empleo.gob.es/es/publica/pub_electronicas/destacadas/revista/numeros/81/17.pdf
- Mavridis,P.(2015). *Les juridictions européennes et leurs interventions dans le domaine de la Protection sociale*. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-regards-2015-1-page-71.htm>
- Michalon, B., & Nedelcu,M. (2010). « *Histoire, constantes et transformations récentes des dynamiques migratoires en Roumanie* », Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest, vol.41, n°4, pp. 5-28. Retrieved from <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00771467/document>
- Mouhoud,E-M. (2010). *Quelles sont les conséquences de l'immigration dans les pays riches ?* Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2010-2-page-138.htm>
- Orrenius, P. and Zavodny, M (2007) *Does immigration affect wages. A look at occupation-level evidence?* Labour Economics.
- Parant,A.(2005).*Les enjeu du vieillissement de la population*. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2005-1-page-83.htm>
- Pittau,F., & Ricci,A.(2015). *L'adhésion de la roumanie à l'union européenne*. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2015-2-page-139.htm>
- Ruhs, M., & Vargas-Silva, C. (2015). *BRIEFING: The Labour Market Effects of Immigration*. (3rd Revision). University of Oxford, UK.
- SOMERVILLE.W, SUMPTION.M (2009). *Immigration and the labour market: theory, evidence and policy*, Equality Human Rights Commission.
- Vasilcu,D., & Séchet,R. (2011). *Vingt ans d'expérience migratoire en Roumanie postcommuniste*. Retrieved from <https://eps.revues.org/4463>
- Vasquez Grenno,J. (2010). *Spanish pension system: Population aging and immigration policy*. Retrieved from http://www.ief.es/documentos/recursos/publicaciones/revistas/hac_pub/195_2.pdf

c) Littérature non scientifique

Lamy, M. (2013). *Les systèmes de retraite dans l'Union européenne*. Retrieved from <https://eps.revues.org/5596>

Mora, A. (2011). *El Impacto de la Inmigración en la transformación de la sociedad española*. Retrieved from [http://www.valencia.es/ayuntamiento/bienestarsocial.nsf/0/D91FBE2BFE05B12DC125796B0045AC73/\\$FILE/1EL%20IMPACTO%20DE%20LA%20INMIGRACION%20EN%20LA%20TRANSFORMACION%20DE%20LA%20SOCIEDAD%20ESPA%2091OLA.pdf?OpenElement](http://www.valencia.es/ayuntamiento/bienestarsocial.nsf/0/D91FBE2BFE05B12DC125796B0045AC73/$FILE/1EL%20IMPACTO%20DE%20LA%20INMIGRACION%20EN%20LA%20TRANSFORMACION%20DE%20LA%20SOCIEDAD%20ESPA%2091OLA.pdf?OpenElement)

Morin-Chartier, E. (2017). *Quel impact de la liberté de circulation sur les systèmes de protection sociale au sein de l'Union européenne ?* Retrieved from <http://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-429-fr.pdf>

d) Dictionnaires

Jeuge-Maynard Isabelle, & Éditions Larousse. (2017). *Dictionnaire de français : sécurité sociale*. Retrieved from http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/s%C3%A9curit%C3%A9_sociale/90924

Encyclopedia Universalis France. (2017). *Dictionnaire : Nomenclatura*. Retrieved from <http://www.universalis.fr/dictionnaire/nomenclatura/>

e) Documents légaux

Union européenne. (2008). *Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - TROISIÈME PARTIE : LES POLITIQUES ET ACTIONS INTERNES DE L'UNION - TITRE IV: LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES, DES SERVICES ET DES CAPITAUX - Chapitre 1: Les travailleurs - Article 45 (ex-article 39 TCE)*. Retrieved from <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12008E045:fr:HTML>

Union européenne. (2012). *LIVRE BLANC : Une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables* /* COM/2012/055 final */, Eur-Lex : Access to European Union Law. Retrieved from <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52012DC0055>

f) Thèses

Burlacu, I. (2014). *An Evaluation of Tax-Benefit Systems Impact on the Welfare of Frontier Workers: The case of Luxembourg and Belgium*. Maastricht University, Maastricht, the Netherlands : Boekenplan.

g) Rapports de recherche et documents de travail

De La Croix, D., Docquier, F., & Van Der Linden, B. (2011). *L'impact économique de l'immigration sur les pays d'accueil*. Retrieved from <https://perso.uclouvain.be/david.delacroix/popular/migmag.pdf>

Kiss, M. (2017). *Understanding social dumping in the European Union*. Retrieved from [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/599353/EPRS_BRI\(2017\)599353_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/599353/EPRS_BRI(2017)599353_EN.pdf)

Nickless J. (2002). *Code européen de sécurité sociale : vade-mecum*, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.

Nickless, J., & Siedl, H. (2003). *La coordination de la sécurité sociale au Conseil de l'Europe : Vade mecum*. Retrieved from http://www.coe.int/t/dg3/sscsr%5CSource%5CSocSec%20coordination%20Short%20Guide_French.pdf

OCDE. (2013). *L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE*. Retrieved from <http://www.oecd.org/fr/els/mig/PMI-2013-chap3-impact-fiscal-de-l-immigration.pdf>

Pierini, F. (1997). *Les travailleurs frontaliers dans l'Union européenne*. Luxembourg, Parlement européen. Retrieved from http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/soci/pdf/w16_fr.pdf

Poptcheva, E-M. & Union européenne. (2014). *Freedom of movement and residence of EU citizens: Access to social benefits*. Retrieved from [http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2014/140808/LDM_BRI\(2014\)140808_REV1_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2014/140808/LDM_BRI(2014)140808_REV1_EN.pdf)

h) Sites Internet

Abdallahi, Y. (n.d). *Économie approfondie. Introduction : qu'est-ce que l'Économie ?* Retrieved from <http://yam.dyndns-wiki.com/ses/ea>

Bairiot, J-F. (2015). *Analyse: Le dumping social*. Retrieved from <http://www.cjg.be/wp-content/uploads/2014/01/2015-11-JFB-Le-dumping-Social.pdf>

Becompta. (2015). *Prestation sociale*. Retrieved from <https://www.becompta.be/dictionnaire/prestation-sociale>

Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales. (n.d.). *La retraite par répartition*. Retrieved from <http://www.cnavpl.fr/le-regime-de-base/presentation/la-retraite-par-repartition/>

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale. (n.d). *Les règlements communautaires n° 1408/71 et n° 574/72*. Retrieved from http://www.cleiss.fr/docs/textes/rgt_index.html

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale. (n.d). *Les règlements européens*. Retrieved from <http://www.cleiss.fr/reglements/>

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale. (n.d). *Règlement (CEE) n°574/72 du Conseil, du 21 mars 1972, fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté*. Retrieved from <http://www.cleiss.fr/docs/textes/574-72/index.html>

Commission européenne. (2017). *Questions et réponses sur la révision des règles de coordination de la sécurité sociale*. Retrieved from http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-16-4302_fr.htm

Commission européenne. (2017). *Emploi, affaires sociales et inclusion*. Retrieved from <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=849>

Commission européenne. (n.d). *Employment, Social affairs & inclusion*. Posted workers. Retrieved from <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=471>

Crouzel,C. (2013). *Le „dumping social“ des travailleurs détachés*. Retrieved from http://www.lefigaro.fr/emploi/2013/10/16/09005-20131016ARTFIG00533-le-dumping-social-des-travailleurs-detaches.php?redirect_premium

Distler, K., & Essers, G. (2011). *Guide pour le travailleur mobile européen*. Retrieved from http://www.culturalpolicies.net/web/files/57/en/Mobility_Guide_2011_FR.pdf

Euroguidance. (2012). *Système éducatif espagnol*. Retrieved from <http://www.euroguidance-france.org/etudier-en-europe/espagne/systeme-educatif-espagnol/>

Eurostat. (2011). *Labour market statistics*. (2011 edition). Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2011 edition. Retrieved from <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3930297/5967006/KS-32-11-798-EN.PDF/7c804143-b30e-4c3a-be32-8041e3c3ab8f?version=1.0>

Eurostat. (2015). *Glossaire : Classification internationale type d'éducation (CITE)*. Retrieved from [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:International_standard_classification_of_education_\(ISCED\)/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:International_standard_classification_of_education_(ISCED)/fr)

Eurostat. (2015). *Glossaire : Marché du travail*. Retrieved from http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Labour_market/fr

Eurostat. (2016). *Glossary: Euro area enlargements*. Retrieved from http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Euro_area_enlargements

- Eurostat. (2016). *Les salaires et le coût de la main-d'œuvre*. Retrieved from [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Wages and labour costs/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Wages_and_labour_costs/fr)
- Eurostat. (2016). *Structure et vieillissement de la population*. Retrieved from [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Population structure and ageing/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Population_structure_and_ageing/fr)
- Eurostat. (2016). *Vingt-et-une régions situées sous la moitié de la moyenne de l'UE*. Retrieved from <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7192302/1-26022016-AP-FR.pdf/fbf5413-e3c8-43ab-8c3a-7877a170bb6b>
- Eurostat. (2017). *Educational attainment statistics*. Retrieved from [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Share of the population by level of educational attainment, by selected age groups and country, 2016 \(%25\).png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Share_of_the_population_by_level_of_educational_attainment,_by_selected_age_groups_and_country,_2016_(%25).png)
- Eurostat. (2017). *Les coûts horaires de la main-d'œuvre compris en 2016 entre 4,4€ et 42,0€ selon les États membres*. Retrieved from <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7968169/3-06042017-AP-FR.pdf/7a3bae30-18aa-4be9-acf5-2c5785d18553>
- Eurostat. (2017). *Social protection statistics*. Retrieved from [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Social protection statistics](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Social_protection_statistics)
- Eurostat. (2017). *Statistiques sur la fécondité*. Retrieved from [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Fertility statistics/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Fertility_statistics/fr)
- Fondation Robert Schuman (2013). *Les systèmes de retraite en Europe*. Retrieved from <http://www.robert-schuman.eu/fr/syntheses/0077-les-systemes-de-retraite-en-europe>
- Group S. (2011). *Modification des règles de sécurité sociale applicables aux travailleurs qui se déplacent à l'intérieur de l'Union Européenne pour l'exercice de leur activité professionnelle*. Retrieved from https://www.groups.be/1_46046.htm
- Grumiau, S. (2013). *Dumping social : que fait l'Union européenne ?* Retrieved from http://reflexions.ulg.ac.be/cms/c_354113/fr/dumping-social-que-fait-l-union-europeenne
- Investopedia, LLC. (2017). *Law of Supply and Demand*. Retrieved from <http://www.investopedia.com/video/play/law-supply-and-demand/>
- Kartable.(n.d). *Quelles politiques pour l'emploi ?* Retrived from <https://www.kartable.fr/ressources/ses/cours/quelles-politiques-pour-l-emploi>
- La Direction de l'information légale et administrative. (2013). *Comment définir les finances publiques ?* Retrieved from <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/definition-histoire/definitions/comment-definir-finances-publiques.html>

La Libre.be. (2017). *A partir du 1er janvier, les travailleurs bulgares et roumains libres de venir travailler en Belgique*. Retrieved from <http://www.lalibre.be/economie/libre-entreprise/a-partir-du-1er-janvier-les-travailleurs-bulgares-et-roumains-libres-de-venir-travailler-en-belgique-52b6a3dd35701baedaa6a08f>

L'Équipe Données de la Banque Mondiale. (2016). *Nouvelle classification des pays en fonction de leur revenu : actualisation 2016*. Retrieved from <https://blogs.worldbank.org/opendata/fr/nouvelle-classification-des-pays-en-fonction-de-leur-revenu-actualisation-2016>

Parlement européen. (1997). *Les travailleurs frontaliers dans l'Union européenne*. Retrieved from http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/soci/w16/summary_fr.htm

Réformes économiques. (2006). *Chapitre 6. Indicateurs alternatifs du bien-être*. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-reformes-economiques-2006-1-page-133.htm>

Roularta Media Group. (2017). *Construction : 5.000 pertes d'emplois en 2015, malgré une hausse inattendue des activités*. Retrieved from <http://trends.levif.be/economie/entreprises/construction-5-000-pertes-d-emploi-en-2015-malgre-une-hausse-inattendue-des-activites/article-normal-466523.html>

RTBF. (2017). *Soupçon de dumping social chez Jost : l'entreprise plaide la bonne foi, la CGSLB inquiète pour l'avenir*. Retrieved from https://www.rtbf.be/info/economie/detail_soupcon-de-dumping-social-chez-jost-l-entreprise-plaide-la-bonne-foi-la-cgslb-inquiete-pour-l-avenir?id=9600404

Service d'information et de recherche sociale. (2017). *C'est quoi le dumping social ?* Retrieved from <http://www.sirs.belgique.be/fr/fraude-sociale/cest-quoi-le-dumping-social>

Service d'information et de recherche sociale. (n.d). *Qu'est-ce que la fraude sociale ?* Retrieved from <http://www.sirs.belgique.be/siodsirs/default.aspx?id=22310>

Thomson Reuters. (2017). *Treaty on the Functioning of the European Union (TFEU)*. Retrieved from [https://uk.practicallaw.thomsonreuters.com/2-107-6192?originationContext=document&transitionType=DocumentItem&contextData=\(sc.Default\)&firstPage=true&bhcp=1](https://uk.practicallaw.thomsonreuters.com/2-107-6192?originationContext=document&transitionType=DocumentItem&contextData=(sc.Default)&firstPage=true&bhcp=1)

UNESCO-UIS. (2013). *Classification Internationale Type de l'Éducation : CITE 2011*. Retrieved from <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002208/220879f.pdf>

Union européenne (2017). *L'UE en bref*. Retrieved from https://europa.eu/european-union/about-eu/eu-in-brief_fr

Union européenne. (2017). *Pays*. Retrieved from https://europa.eu/european-union/about-eu/countries_fr#tab-0-1

Union européenne. (2017). *Un marché sans frontières*. Retrieved from https://europa.eu/european-union/topics/single-market_fr

Université Lumière Lyon 2. (n.d). *Section 1 – Population totale, population active, emploi, chômage*. Retrieved from http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2007.sum_m&part=206191

US Legal, Inc. (2016). *Lex Loci Domicilii Law and Legal Definition*. Retrieved from <https://definitions.uslegal.com/l/lex-loci-domicilii/>